



# les Cahiers Polonais

DIRIGÉS PAR  
HENRY DE KORAB

ARTICLES ET RÉPONSES DE  
MM. ACHILLE FOULD, JUSTIN GODART, PIERRE HAMP,  
DR RENÉ MARTIAL, LUDOVIC NAUDEAU, NAZARE AGA,  
HENRI QUEUILLE, VALADIER, STÉPHANE WLOCEVSKI.

JANVIER 1936

[n° 2]

## L'ÉMIGRATION

PARIS  
29, QUAI VOLTAIRE

9 pièces 2934  
9226



# Préface

Serait-il présomptueux d'espérer que ce deuxième « Cahier » paraissant fin janvier 1936 conservera pendant assez longtemps un intérêt d'actualité ?

Non sans doute car il ne porte pas sur un problème passager. Il est consacré aux courants de migration polonaise orientés vers la France qui ont leur place dans l'histoire mais constituent aussi, c'est certain, un des éléments essentiels et permanents de l'évolution européenne d'après-guerre.

Par instants, il est vrai, cet important phénomène qui mérite de part et d'autre l'étude la plus attentive marque un temps d'arrêt. Il y a à cela des causes diverses, souvent fortuites, toujours temporaires. Le chômage en est une, par exemple, mais je pense que seuls les esprits vraiment chagrins peuvent tenir la baisse de la production et la mévente pour une constante sur laquelle il soit permis de fonder une politique à longue échéance.

Au cours de mes pérégrinations à travers l'Europe je me suis toujours efforcé de découvrir ce qu'il pouvait y avoir d'organique, sinon d'immuable, dans la vie des peuples, derrière l'apparence mouvante des luttes politiques, des ambitions personnelles, des crises. Deux images surtout sont restées gravées dans ma mémoire, l'une cueillie en France et l'autre en Pologne.

Un soir, dans le Sud-Ouest, m'étant écarté de la route nationale, j'eus des ennuis d'embranchage. Sous la pluie je m'en fus tout le long

d'un village à la recherche d'un abri ou tout au moins d'un renseignement. Lorsqu'après avoir frappé à la dixième porte je n'entendis aucune réponse j'éprouvais une singulière angoisse. Des deux côtés de la route aucune lumière ne filtrait à travers les persiennes closes et les gens ne dormaient pas; ils étaient partis. Et ce n'était pas un danger collectif, glissement de terrain ou épidémie, qui avait motivé cet exode mais l'attrait ou le mirage d'une existence moins rude que celle des champs.

En Pologne c'est à moi que l'on est venu demander des renseignements. Je m'étais arrêté sur le bord de la grand'route lorsqu'un groupe de jeunes hommes harassés par une longue marche entoura ma voiture. L'un d'eux me dit :

« Vous qui venez de loin et qui allez vite, n'avez-vous pas entendu dire si à quelques lieues d'ici l'on n'avait pas besoin d'hommes? »

C'étaient des hommes qui dans leur village étaient en trop. Non seulement ils ne possédaient aucun lopin de champs mais ne trouvaient pas à s'employer chez le voisin.

« C'est dur de ne rien faire ! » ajouta un autre tristement. Et il semblait, en effet, que le plus dur pour lui ce n'était pas de manquer de pain mais de ne pouvoir, comme il se doit, servir la terre.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a entre ces deux souvenirs de voyage une sorte d'harmonie dans le contraste ? Remarquez bien que je ne prétends pas avoir fait là une découverte. Les

constatations matérielles auxquelles se réfèrent ces deux images ont été faites depuis longtemps. Je le sais mais n'en est-il pas de même de tous les problèmes vraiment, humainement importants ? Il est difficile de faire figure d'original en parlant de santé, de protection de l'enfance ou de la nécessité du service militaire. Et cependant il faut en parler car ce faisant on est loin encore d'enfoncer des portes ouvertes.

La terre est un de ces problèmes éternels. Et quelles que soient les fluctuations politiques et économiques il demeure certain que la terre française demande des hommes tandis que la terre polonaise en donne. En Europe c'est la France qui est la plus grande consommatrice d'hommes tandis que la Pologne en est incontestablement la plus forte productrice.

Compte tenu du passé et de la géographie, n'y a-t-il pas dans cette « harmonie des contrastes » les éléments d'une association prodigieuse, autrement plus forte que celle issue d'un raisonnement purement politique ?

Le sujet demande à être serré de près et surtout sous ces aspects très divers : main-d'œuvre, géographie, histoire, démographie, voire même biologie. Il fallait le faire avec franchise et en se gardant de tout conformisme. C'est dans cet esprit que j'ai fait appel à des collaborations hautement compétentes et j'exprime ici ma sincère gratitude aux hommes éminents qui par la parole ou par la plume ont bien voulu contribuer à éclaircir cette question complexe.

Après une page d'histoire — combien révélatrice pour bon nombre de nos contemporains ! — vous trouverez donc ici les réflexions des ministres de l'Agriculture et du Travail qui dans leurs départements respectifs ont dû aborder le problème sous l'angle des nécessités gouvernementales immédiates. M. Ludovic Naudeau, dont l'autorité en matière démographique est incontestée, nous donne un article clairvoyant sur les possibilités de peuplement offertes par une immigration polonaise judicieusement orientée. Le Dr René Martial, grand spécialiste de l'interpénétration des races, nous expose l'aspect scientifique de la question. M. Wlocewski publie dans ce numéro un condensé de son grand ouvrage sur « L'installation des Polonais en France » qui va être publié prochainement par le « Centre d'études sociales » créé auprès de l'École normale supérieure. M. Pierre Hamp qui se penche avec tant de sagacité et de talent sur tout ce qui touche à la production française nous trace un portrait saisissant de l'ouvrière agricole polonaise dont l'existence se meut entre le travail et la maternité. M. Nazare Aga, le glorieux héros de la Légion étrangère, président de l'Association des Volontaires étrangers, nous parle du Polonais-soldat en évoquant le souvenir de ses compagnons d'armes.

Evidemment cet ensemble si éclectique soit-il ne saurait épuiser un aussi vaste sujet. Celui-ci restera à l'ordre du jour et s'imposera de plus en plus en dépit de la multiplicité des préoccupations de l'heure.

Mawry de Kozab

# Le témoignage des siècles

L'immigration polonaise en France a une longue histoire.

Celle-ci ne commence nullement, comme on est porté à le croire, en 1831, date à laquelle toute *une nation s'était mise en marche* à travers l'Europe centrale pour gagner la terre hospitalière de la Liberté. Elle est même bien antérieure à l'époque napoléonienne qui, cependant, avait connu un afflux considérable d'immigration polonaise, puisque plus de deux cent mille Polonais prirent service dans les armées françaises.

Sous Louis XIV, par exemple, les familles polonaises établies à Paris étaient déjà fort nombreuses. Le monarque, irrité contre Frédéric-Auguste de Saxe, roi électif de Pologne, qui incarcéra son légat, M. de Héron, en fit choisir, à titre de représailles, quinze comme otages.

Déjà les rois François I<sup>er</sup> et Henri III avaient dans leur entourage immédiat des chefs militaires polonais. Quelques régiments *polonais* combattirent vaillamment sous Turenne et Condé. Des Polonais furent nommés, sous Louis XIV et Louis XV, aux plus hauts grades de l'armée française. Les officiers polonais abondaient dans les régiments « Royal-Allemand », « Royal-Suédois », « Volontaires de Saxe » et surtout dans les deux « Royal-Polonais ». On les trouve aussi dans les hussards de Bercheny, Esterhasy et Pollerecky, dans les régiments « Lowendal », « Volontaires de Schomberg », « de Nassau », « d'Anhalt » et même dans la fameuse compagnie des mousquetaires.

Cet enrôlement s'amplifie singulièrement à

l'époque des luttes désespérées de la Pologne contre les puissances copartageantes. Les patriotes polonais vaincus dans ces guerres inégales, ne voulant pas jeter « sabres et baïonnettes », vinrent en masse en France pour servir dans les armées françaises. Les derniers soubresauts de ces combats coïncidant avec la Révolution, ont amené en France de tels contingents de patriotes exilés qu'il devenait possible d'en recruter des formations entières. La tradition de servir sous les drapeaux français se perpétua ainsi à travers l'épopée napoléonienne pour se manifester dès lors chaque fois que la France se trouvait en danger ou qu'elle avait besoin de renforts. Des détachements polonais combattirent dans les rangs de l'armée française en Crimée et pendant la campagne de 1870. Des officiers et des soldats polonais se battirent pour la France en Espagne, au Mexique et dans toutes les expéditions coloniales. En 1914, deux à trois mille volontaires polonais au début et des divisions entières en Champagne, vers la fin des hostilités, prirent part, dans les rangs français, aux combats meurtriers de la grande guerre. Encore maintenant, enfin, la Légion Etrangère continue à attirer de nombreux Polonais et, tout récemment, un jeune aristocrate polonais d'une belle et antique lignée princière s'enrôla dans cette glorieuse formation qui fut, d'ailleurs, créée en 1831 avec l'idée d'absorber une partie des rescapés de l'insurrection polonaise de 1830.

Les jeunes Polonais, attirés par les faits d'armes, la science militaire et les hautes vertus des « chevaliers sans peur et sans reproche », ainsi que les exilés politique ou, plus

exactement, exilés nationaux de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et de tout le XIX<sup>e</sup>, n'étaient pas les seuls Polonais qui vinrent s'installer en France à différentes époques. De tout temps émigrèrent en France des jeunes étudiants épris des sciences ou de l'art, emportés par une soif irrésistible de lumière. Parmi ces adeptes de la théologie, de la philosophie, de la science ou des arts, nombreux furent ceux qui s'établirent définitivement en France.

A certaines époques, on peut même dire, avec très peu d'exagération, que toute la fleur de la Nation passa par Paris, Orléans, Montpellier, Angers ou Avignon en s'initiant dans les universités, les collèges et les couvents auprès des savants et des artistes les plus illustres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette émigration atteint son apogée. Parmi les étudiants polonais en France, nous trouvons, à cette époque, presque tous les noms polonais qui s'illustrèrent plus tard dans leur pays. Le roi Stanislas-Auguste, dernier souverain polonais qui, lui-même, étudia à Paris et y fit connaissance de Montesquieu et de Jean-Jacques Rousseau, créa de nombreuses bourses destinées à permettre aux jeunes étudiants de parachever leurs études en France. C'est ainsi que tout un groupe de brillants boursiers vint à Paris dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et, parmi eux, Thadée Kosciuszko, l'immortel héros de la Pologne, nommé par l'Assemblée Nationale *citoyen d'honneur de la République Française*, et le peintre Alexandre Kucharski, qui peignit le dernier et peut-être le meilleur portrait de Marie-Antoinette à la Conciergerie alors qu'il était préposé, comme garde national, à sa surveillance.

Cette immigration continua tout le long du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la guerre. Avec sa dernière vague se fixait à Paris M<sup>me</sup> Curie-Skłodowska.

En plus des militaires, des réfugiés et des intellectuels, l'émigration polonaise en France comptait, à l'époque des grandes migrations religieuses, des ecclésiastiques (dès le XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin de la Monarchie), des courtisans et, enfin, de tous temps et jusqu'à nos jours, de simples touristes. Un certain nombre de ces derniers, ayant domicile en Pologne, élisait la France pour résidence. Un des princes de la maison de Piast passa dans le cloître de Sainte-Bénigne de Dijon toute sa vie, laissant le souvenir d'un donateur généreux. Le roi Jean-Casimir, après son abdication, vécut le reste de ses jours dans les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-en-Nivernois. André Morsztyn acheta le village de Montrouge et, en Cham-

pagne, la terre de Châteauvillars. Le comte Branicki se rendit acquéreur, en Touraine, du magnifique château de Montrésor. Le prince Radziwill s'installa à Paris, y acheta un immense palais et fit si bien qu'on a donné son nom à une rue de la capitale. Le comte Pac se fit naturaliser et acquit des terres en Lorraine. Mostowski, père du futur ministre polonais, acheta en France de grands domaines et s'adonna avec passion à la culture. D'autres se contentèrent de louer des hôtels particuliers.

Les salons polonais se multiplièrent à Paris. Une notable partie de l'aristocratie polonaise y habitait quand éclata la Révolution. Les uns quittèrent alors la France et rentrèrent en Pologne, d'autres furent victimes de la Terreur. Au XIX<sup>e</sup> siècle, presque toutes les riches familles polonaises avaient en France leur résidence. Le prince Adam Czartoryski acheta l'historique demeure de l'hôtel Lambert. Quinze palais de la capitale appartenaient aux Polonais. Des Polonais s'installèrent en province : au château de Juvisy, au château de la Source, au château d'Alesmes, au château de Rosemont...

Parmi ces immigrants et leur descendance, nombreux furent ceux qui ont servi la France de toutes leurs forces et de tout leur cœur et même qui l'ont fort bien servie. Il serait aisé d'établir une liste contenant des centaines de noms de personnalités de tout premier plan : chefs militaires, diplomates, savants, artistes, écrivains, politiciens, militants, industriels, techniciens et, même, hommes d'Etat que l'on doit en France à l'immigration polonaise. Une autre liste avec des milliers de noms qui, sans s'être illustrés particulièrement, avaient cependant, très utilement, contribué à enrichir le patrimoine français, pourrait, à la rigueur, renforcer le témoignage de la valeur de l'apport racial de cette immigration.

C'est à la première génération des immigrants polonais qu'appartenaient l'ambassadeur extraordinaire de la France auprès de Charles-Quint, Stanislas Laski, chargé par la reine régente Louise de Savoie de négocier la libération de l'auguste prisonnier, et le lieutenant-général des armées françaises Pierre-Grégoire Orlik, agent diplomatique du Cardinal Fleury, et Adalbert Jakubowski, chargé d'affaires de la France à Varsovie, admis au privilège du royal secret. Notons encore, parmi les plus anciens, Thomas de Cracovie, illustre savant de la Sorbonne à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et le chroniqueur pictural de l'histoire parisienne du temps d'Henri IV, Jean Ziarnko, dit « Le Grain ».

C'est un vaillant capitaine de l'armée polo-

naise de 1792, Joseph Sulkowski, que Carnot, « l'organisateur de la Victoire », considérait comme celui qui serait capable de remplacer le général Bonaparte, tant étaient grands ses talents militaires et son dévouement à la Révolution. C'est un exilé polonais, devenu Duc de Lorraine et de Bar, qui a su si bien comprendre les aspirations de sa nouvelle patrie et se faire tant aimer par ses administrés que son règne avait été comparé par M. Justin Lamoureux, président de l'Académie des Sciences et des Lettres de Nancy, à celui d'Henri IV pour la France. C'est un des soldats polonais de la Légion Polonaise, sous le Directeur, Hoene-Wronski qui, installé en France, devint un des plus grands penseurs et écrivains philosophiques de langue française.

C'est un des insurgés polonais de 1831, Louis Wolowski, condamné à mort par les Russes, qui fut élu à trois reprises député de Paris à une très forte majorité. Sa popularité était due moins à la création du Crédit Foncier, dont il était l'instigateur et l'animateur, qu'à ses cours publics d'économie politique au Conservatoire des Arts et Métiers.

L'Arc de Triomphe nous apprend les noms de sept officiers polonais, le maréchal Poniatowski en tête, qui s'illustrèrent pour la France. La Révolution avait son héros polonais, Claude Lazowski. Les armées de la Révolution — des chefs tels de Mionczynski, Mieszkowski ou Schleglinski. Le Parlement — des membres, comme Lacroix-Krzyzanowski, président du Conseil municipal de la Ville de Paris et un des fondateurs du parti radical-socialiste. Les lettres — des écrivains, des poètes ou des critiques de talent, comme Charles Edmond, Cym, Apollinaire ou de Wyzewa. Les sciences — une grande sommité : M<sup>me</sup> Curie ou d'illustres savants, comme B. Niewenglowski ou Joseph Babinski. Les

arts étaient dignement représentés par les sculpteurs Cyprien Godebski ou les frères Oleszczynski, sans parler du génial Chopin. Et il ne faudrait pas oublier des noms comme celui de Jean Dybowski, fameux explorateur, inspecteur général d'agronomie et de colonisation au Ministère des Colonies, ou de Wieczfinski (de Serres), brillant second de Gambetta au Ministère de la Guerre, ou encore de l'ambassadeur Klobukowski, gouverneur de l'Indochine, de l'ophtalmologiste Galezowski ou de Florentin Trawinski, chef du secrétariat général des musées nationaux.

Faut-il, enfin, rappeler qu'un des plus brillants hommes d'Etat français de la deuxième moitié du siècle dernier, ministre des Affaires étrangères et président du Congrès de Paris, était d'origine polonaise et s'appelait Alexandre Colonna-Walewski ?

\*  
\*\*

L'histoire de l'immigration polonaise en France offre des enseignements *sociologiques* singulièrement importants pour des problèmes qui se posent actuellement devant la démographie française.

L'immigration d'ouvriers polonais a succédé, en effet, à celle des intellectuels du XIX<sup>e</sup> siècle, qui était, à son tour, la continuation de celle de la noblesse. Les ouvriers polonais sont devenus irremplaçables dans certaines catégories professionnelles et il était naturel de songer à les fixer en France. Il s'agissait donc de savoir quelles sont les facultés d'assimilation du groupe ethnique polonais et de quelle valeur était son apport sanguin et social. L'histoire de l'immigration polonaise en France se charge de projeter sur ces graves questions un peu de clarté.

L. G.

# Déclarations ministérielles

M. JUSTIN GODART

*ancien Ministre du Travail, sénateur  
du Rhône.*

A peine avions-nous expliqué l'objet de notre visite, que M. Justin Godart, abandonnant sa courtoise réserve, répondit spontanément :

« Je rends un hommage reconnaissant aux ouvriers polonais en France. Je suis à même de mesurer les grands services qu'ils nous ont rendus. Ils ont été admirables comme discipline et comme rendement. J'ai été mêlé de près à cet important problème puisqu'en 1924, comme ministre du travail, je me suis rendu à Varsovie, afin de conclure un accord avec le gouvernement polonais, relatif à l'immigration en France de ses ressortissants. Je l'ai fait avec la conviction que la France ne pouvait pas se passer de ce concours. Depuis, je n'ai eu qu'à me féliciter des résultats de cet arrangement.

« Certes, plus tard, les choses, à un moment donné, ont paru se gâter. Comme conséquence de la crise, il y a eu dans les charbonnages du Nord les pénibles incidents de La Capelle, qui défrayèrent la chronique. Je ne puis guère vous en parler sagement, n'ayant pas eu là-dessus beaucoup plus de renseignements, que ce qui a paru dans les journaux. Cependant, je garde le sentiment très net qu'il s'agissait là d'un cas tout à fait exceptionnel. Il m'est permis de l'affirmer, en ma qualité de représentant du Rhône. Car nous avons beaucoup de Polonais dans notre

département et notamment dans l'agglomération minière de Saint-Bel, où on extrait des pyrites pour le compte des manufactures de Saint-Gobain. En dix ans, je n'ai pas entendu une seule récrimination de la part des chefs de cette exploitation, avec lesquels j'étais constamment en rapport. A chaque occasion, ils me faisaient part de leur entière satisfaction.

« Et cependant, — la dureté des temps l'a voulu ainsi — il a fallu un jour se résoudre à congédier un certain nombre de ces bons travailleurs. Ce ne fut pas sans un serrement de cœur. On se rendait fort bien compte que l'opération était douloureuse. Des années avaient passé et ces hommes s'étaient déjà faits à l'idée de ne jamais quitter la France. Certains parmi eux avaient fondé des foyers, d'autres étaient rattachés au pays par des liens d'ordre intime et sentimental. Bref, ils se sentaient vraiment chez eux et nous savions tout cela.

« Je reçus à l'époque la visite du secrétaire général de la Préfecture de Police. Il se montrait inquiet. Le soir même, on devait faire partir trois trains de Polonais et la Préfecture redoutait des incidents toujours possibles. Ce n'était d'ailleurs pas mon opinion. C'est sans aucune appréhension que j'ai assisté à ce triste exode. Il y avait beaucoup de monde sur le quai de la gare, des adieux désolés, des larmes, mais pas un murmure hostile, que pouvait justifier à la rigueur une aussi brusque déception. Au moment où le train s'ébranla, de petits drapeaux tricolores s'agitèrent aux portières, aux cris de : « Vive

la France ! » De braves gens et qui dans un temps relativement bref, avaient commencé à s'incorporer à la population.

« J'insiste sur ce dernier point, car j'estime que la présence de centaines et de centaines de milliers de Polonais sur notre sol a une signification beaucoup plus grande que celle qu'on lui attribue généralement. Il ne s'agit pas seulement de satisfaire des besoins immédiats et mouvants de main-d'œuvre. Certes, comme ministre du travail, je n'ai pas méconnu ces nécessités urgentes, tout en appréciant cependant le phénomène de migration d'après-guerre sous un angle plus large et plus libéral. Il y a là un problème plus vaste, que les négociateurs, de part et d'autre, doivent aborder avec le sentiment d'écrire des pages d'histoire d'une valeur permanente. Je crois qu'à l'origine, l'on ne s'est pas très bien compris. Il semble que la Pologne était guidée par le souci de ne perdre aucun de ses citoyens. Elle était surtout préoccupée par la pensée d'une inflation démographique, se traduisant par des bilans, par des chiffres, par des statistiques d'accroissement. De notre côté également, nous avons voulu niveler, assimiler, effacer jusqu'à l'origine de nos citoyens adoptifs. Grave erreur, qui est à l'origine de nos malentendus.

« J'ai là-dessus des idées très précises. Je suis convaincu que la force de la France est fondée entre autres sur sa diversité. Ce n'est pas chez nous, en tous cas, que l'on pourra fabriquer des hommes en série. La France, c'est en même temps le Breton et le Provençal, le Flamand et le Savoyard, sans oublier, bien entendu, l'Auvergnat. Cette formule courante est parfaitement extensible. Je ne doute pas que notre pays puisse fort bien s'accommoder d'une province polonaise, mais à condition justement qu'elle conserve certaines de ses vertus particulières et ses penchants traditionnels. C'est l'attachement à la terre et l'esprit de famille qui constituent à nos yeux le prix de l'apport polonais. Il ne faudrait pas que ces bons instincts s'émoussent. Nous souhaitons au contraire qu'ils servent d'exemple. »

M. VALADIER

*Ancien Ministre du Travail, Sénateur  
de l'Eure-et-Loir.*

Je n'irai pas jusqu'à dire que nous avons entendu ici un autre son de cloche, mais il est certain que la méthode de raisonnement de M. Valadier est entièrement différente. Avant

d'être parlementaire et ministre, il a occupé de hautes fonctions directoriales au ministère du Travail. Il s'ensuit que notre interlocuteur éprouve quelque répugnance pour les idées générales et vagues, pour les conclusions arbitraires ou abstraites. Obéissant à des scrupules auxquels nous rendons hommage, le rapporteur du budget du Travail au Sénat a différé notre entretien, afin d'étudier au préalable ses dossiers. Il aime parler avec des chiffres ou des graphiques sous les yeux et, comme on le verra plus bas, ces chiffres ne manquent pas d'éloquence. Il nous a dit :

« En tant que représentant de la Beauce, je pourrais me contenter de cette constatation empirique que nous ne pouvons pas nous passer de main-d'œuvre agricole étrangère. C'est un fait. Au Café du Commerce de Chartres, on peut entendre des propos contre l'envahissement étranger en période de chômage, mais le lendemain d'autres, et souvent les mêmes, viendront se plaindre auprès de leurs représentants et de l'administration qu'ils manquent de bras pour les labours ou pour engranger leur moisson. Je ne veux pas m'en tenir à ce cas, qui pourrait sembler particulier. Le problème est complexe et d'autant plus qu'il est conditionné par des accords diplomatiques, ne permettant pas à l'administration de jouer librement avec la main-d'œuvre étrangère, au gré des événements et des besoins réels du pays.

« Cette dernière réflexion concerne exclusivement l'industrie et les mines, car l'agriculture n'est que très faiblement influencée, dans cet ordre d'idées, par le facteur de prospérité ou de crise. Il est évident, en effet, que si l'on peut fermer une usine, il est impossible d'en faire autant d'une étable ou d'un champ. Ici, l'activité continue quel que soit le marasme ou la baisse des prix et le chômage industriel ne permet de récupérer qu'un pourcentage minime de main-d'œuvre agricole nationale.

« Dans la mesure où nous le permettaient nos traités, le ministère du Travail s'est donc efforcé, depuis 1931, d'éliminer les travailleurs industriels étrangers. De 25 à 30.000 en moyenne, les entrées annuelles ont été réduites à un millier environ. Des rapatriements ont été organisés qui, pour les Polonais seulement, se chiffrent à 10.000 en 1934, à 6.000 en 1935. Je sais qu'il y a une tendance dans le public pour accuser les autorités d'avoir manqué à cet égard d'énergie. Le reproche n'est pas justifié. Le rapport que j'ai devant moi me prouve au contraire que mes anciens collègues du ministère du Travail ont fait tout ce qu'il était possible, dans les limites de la légalité et d'un



élémentaire esprit d'humanité. Car en dehors des exodes organisés, il y a eu de nombreux départs volontaires, que l'on a peut-être conseillés, mais sans user de contrainte. L'on ne s'étonnera pas que sur ce point les préfets des départements intéressés aient reçu des instructions formelles. Il ne sera pas dit que des travailleurs, dont on s'est servi pendant de longues années, ont été chassés de France par des brimades administratives.

« On a tenté d'appliquer les mêmes méthodes à la main-d'œuvre agricole. Je ne parle pas des ouvriers saisonniers, italiens, espagnols ou belges, dont l'afflux se règle pour ainsi dire automatiquement. Les efforts ont porté sur les ouvriers sédentaires, donc principalement, sinon exclusivement, Polonais. L'on parlait de l'idée que les charges sociales ou autres, imposées par la présence de ces étrangers en France, étaient onéreuses et que le principe de réciprocité, inscrit dans nos traités, ne pouvait jouer, puisqu'évidemment les Français ne voulaient ni ne pouvaient s'installer dans les pays dont nous hébergions les nationaux. Les chiffres portant sur une période de dix années démontrent d'une manière évidente que ces conceptions, théoriquement fort raisonnables, ne pouvaient être pratiquement appliquées. Les besoins de la terre seront, je pense, toujours plus forts que les méthodes de l'administration. Le graphique que voici me prouve que chaque tentative de fermer les frontières au « faucheur polonais » est suivie, tel le beau temps venant après la pluie, par une augmentation massive des entrées. En chiffres ronds, il y a eu 25.000 entrées d'agriculteurs polonais en 1923. Ce total a été maintenu à un niveau à peu près égal jusqu'en 1926. Mais l'année d'après, l'on a donné un sérieux coup de frein à la suite d'un premier avertissement de crise. Sourde aux doléances des agriculteurs, l'administration a réduit les entrées à 6.000 environ, mais dès 1930, il a bien fallu rouvrir les vannes et c'est près de 28.000 Polonais qui ont été appelés dans nos fermes.

« Nous nous trouvons de nouveau, maintenant, dans une période descendante, d'autant plus que le gouvernement polonais, offusqué par les difficultés créées pour le renouvellement des cartes de travail, a de son côté interdit les départs de ses ressortissants. C'est ainsi que nous sommes arrivés, en 1935, au chiffre le plus bas, qui sera à peu près de l'ordre de 3.000 à 3.500. L'agriculture française s'en plaint et j'imagine aussi que la Pologne n'a pas lieu de s'en féliciter. L'on m'assure que des négociations vont être entamées pour mettre fin rapidement à cette situation. Je souhaite qu'elles aboutissent. Toute considération po-

litique mise à part, l'intérêt commun le commande. »

M. HENRI QUEUILLE

*Ancien Ministre de l'Agriculture,  
Sénateur de la Corrèze.*

Lorsque le nom de M. Henri Queuille est évoqué dans les milieux politiques, on a l'habitude de compter sur ses doigts, afin de se souvenir, combien de fois il a été ministre de l'Agriculture. Et encore, on se trompe, car nous avons connu une période où M. Queuille, en dépit des crises et des changements, était un ministre pour ainsi dire permanent. Il jouissait de l'estime de ses amis et de ses adversaires politiques pour une raison en même temps très simple et fort rare : sa compétence était indiscutable. Ce jeune sénateur — telle est du moins l'impression que produit sa personne physique — parle de son activité ministérielle avec un détachement souriant et objectif. Il tire de son expérience une leçon d'intérêt général.

« Vous touchez, me dit-il, à un point particulièrement délicat. Périodiquement, et quelle que soit la nuance politique d'un cabinet, le problème de la main-d'œuvre étrangère devient fatalement un objet de conflit entre le ministre du Travail et celui de l'Agriculture au sein de nos délibérations gouvernementales. Au premier symptôme de chômage, le ministre du Travail s'en prend inévitablement à son collègue de l'Agriculture, en lui demandant de pratiquer une politique de déflation, afin d'utiliser les travailleurs nationaux qui ne trouvent pas d'emploi dans l'industrie.

« Je ne vais pas jusqu'à dire que cette louable théorie du retour à la terre soit une utopie. Mais en mettant les choses au mieux, il faut du temps, plusieurs années, plusieurs saisons au moins, pour opérer cette réadaptation. Or, un ministre de l'Agriculture conscient de ses devoirs ne peut pas attendre si longtemps. S'il y a des tâches gouvernementales que l'on peut remettre, sans trop de péril, au lendemain, ce n'est certainement pas le cas pour le blé ou les betteraves, qui n'attendent pas. Il faut donc donner satisfaction à ces besoins immédiats, avec l'espoir optimiste qu'entre temps la situation peut tout de même s'améliorer et que des ouvriers spécialisés, plutôt que de devenir de médiocres agriculteurs, retrouveront l'emploi de leur métier.

« Il est par conséquent impossible de se passer de Polonais. Je leur accorde sans hési-

tation un droit de priorité, pour des raisons d'ailleurs variées. Le Polonais est incontestablement le plus adaptable et, pour employer une expression courante chez nos fermiers, il nous apporte « trois amours » : celui de la terre, des enfants et des bêtes. Il est non seulement un bon laboureur et un digne père de famille, mais encore un bouvier expérimenté et recherché. En outre, pour des raisons géographiques faciles à comprendre, les Polonais ne sauraient constituer des îlots de population allogène, influencés par la politique d'un gouvernement voisin. Ici, aucun risque d'irréductibilité. A moins de faire de la politique à courte vue, nous sommes donc tenus d'accorder aux Polonais une préférence très marquée. »

### M. ACHILLE FOULD

*Ancien Ministre de l'Agriculture,  
Député des Hautes-Pyrénées.*

Le point de vue de M. Achille Fould est en ce sens particulièrement intéressant, que cet homme politique est, en principe, un adversaire résolu de l'introduction en France de la main-d'œuvre étrangère. Il juge fort pénible que l'on soit obligé de faire appel à d'autres pour emblaver des champs français, mais après avoir déploré cette situation, il convient qu'il n'y a guère moyen de faire autrement.

« Je sais bien, nous dit-il, que théoriquement un gouvernement jouissant d'une forte autorité pourrait contraindre des chômeurs à ensemercer et à rentrer les récoltes sous la menace de leur retirer leurs allocations. Il faut se rendre à l'évidence que pratiquement pareille entreprise n'est pas réalisable. La contrainte ne saurait créer le goût de la terre, ni surtout la compétence nécessaire. En admettant même que l'homme de la ville accepte loyalement de gagner sa vie aux champs, il y a gros à parier que son rendement sera vite jugé insuffisant. Ce n'est pas dans les conditions difficiles où se débat l'agriculture que l'on peut lui imposer des ouvriers improvisés.

« Bref, si le principe nous paraît choquant, la nécessité demeure impérieuse. Elle l'est d'autant plus que le problème de main-d'œuvre se double de celui du repeuplement. Il faut bien compenser l'exode des campagnes vers les villes qui, en dépit du chômage urbain, fait des progrès constants. Je préférerais, certes, que cette compensation fût naturelle, grâce au jeu normal de l'accroissement de la population. Mais les statistiques sont là pour nous démontrer la vanité d'un tel calcul. Il faut en prendre son parti. Si nous voulons que la terre française vive, nous n'avons pas d'autre solution que l'immigration. Pour des raisons techniques, morales et politiques, nous préférons de beaucoup qu'elle nous vienne de Pologne. Sur ce point, l'accord doit se faire entre les agriculteurs et les diplomates. »

# L'apport des naissances

La situation démographique de la France est partout si connue aujourd'hui qu'il n'est même plus nécessaire de rappeler ses caractéristiques. Tout le monde sait que la France, de tous les Etats européens occidentaux, est celui où en moyenne chaque kilomètre carré compte le moins d'habitants. Cette pénurie d'hommes complique notre situation militaire et nous en sommes arrivés à cet état aigu où nous ne pouvons même plus employer, par peur de leurs conséquences immédiates, certains remèdes qu'un pur patriotisme, cependant, recommanderait.

Plusieurs députés avaient proposé que le fils aîné des familles de cinq enfants ne fût astreint qu'à un an de service militaire. Mais le ministre de la Guerre, le cœur saignant, a dû s'opposer à cette motion, ne voulant pas retirer ainsi quinze mille hommes à nos effectifs immédiatement disponibles. La dite motion, pourtant, avait pour but d'encourager la natalité et, dès lors, de rendre plus nombreuse la nation française. Et cela, le ministre le comprenait fort bien. Mais il se trouvait dans la cruelle nécessité de devoir sacrifier l'avenir aux exigences du présent.

Pendant trois années consécutives j'ai, naguère, étudié, à travers nos départements, le problème de la dépopulation. Mes chapitres, parus d'abord dans *l'Illustration*, ont été ensuite réunis dans un livre intitulé : *La France se regarde* (librairie Hachette). J'ai prouvé dans cet ouvrage que si le problème de la dénatalité en France était justiciable d'un grand nombre de solutions concomitantes, cependant, le remède héroïque à ce fléau résiderait, avant tout, dans une réforme fiscale attribuant aux familles fécondes un important

supplément de ressources au détriment des célibataires et des ménages stériles, taxés supplémentairement pour faire face à cette énorme dépense. J'ai montré que l'Etat, quand il se sent menacé par des Etats voisins et concurrents et, puisqu'il s'agit alors pour lui de se sauver, a tous les droits. Il a le droit de dire à ses citoyens : « Vous me devez des enfants ; ceux d'entre vous qui ne me donneront pas des enfants me donneront de l'argent avec lequel j'aiderai à élever les enfants des couples féconds. » Je renvoie à mon livre ceux qui voudront voir comment j'ai défini ma thèse essentielle sur ce point. D'ailleurs, ces mesures que j'avais conseillées n'ont pas été appliquées par la France, qui en aurait eu, elle, un besoin urgent. Mais, voici qui est extraordinaire, elles ont été mises en force par Mussolini et par Hitler, bien que ces dictateurs ne cessent, d'autre part, de proclamer partout que leur Etat, à eux, déjà surpeuplé, menace, littéralement, d'éclater. Où est la logique dans tout cela ?

\*  
\*\*

Mais, cette solution principale que je préconisais n'était pas la seule qu'il y eût lieu d'envisager. A côté d'elle, il s'en présentait une autre, fort importante aussi : celle de l'assimilation des allogènes. Une absorption attentive et bien dirigée des meilleurs étrangers immigrés en France devrait inévitablement faire partie des moyens propres à reconstituer notre masse nationale.

Tout le monde sait très bien que le peuple français n'a pas une origine unique. Des alluvions, des provenances les plus diverses, n'ont

jamais cessé de se superposer sur notre sol. C'est de leur fusion, de leur alliage, que fut formé le métal excellent de la patrie française. Il y a, dans notre langue, du gaulois, du grec, du latin, du germanique, puis toutes sortes d'additions subséquentes, nordiques, anglaises, néerlandaises, provençales, italiennes, espagnoles, basques, arabes, que sais-je ?

Dans notre Etat d'aujourd'hui coexistent de nombreuses nationalités unies mais nullement effacées : la Flamande, la Provençale, la Basque, la Bretonne. Les ancêtres de nos Normands étaient des Scandinaves. Chez nous, l'unité, ne pouvant pas être celle d'une race, a été la création d'une politique. Et dès lors, rien ne devrait être plus facile que d'organiser maintenant l'assimilation de nos meilleurs immigrants. Nous n'aurions qu'à continuer ce que nous avons toujours fait.

Et quels sont nos meilleurs immigrants ? Ce sont ceux qui, *étant de pure race blanche*, et nos égaux en intelligence, proviennent de peuples non limitrophes de la France, de telle sorte que, en quelque partie de notre pays qu'ils choisissent de se fixer, aucun danger ne puisse exister de les voir former un jour une minorité nationale, animée par des velléités de rattachement à leur souche d'origine.

Or, ceux de nos immigrants qui répondent le mieux à la définition susdite sont incontestablement les Polonais. Ce sont des blancs nordiques. Ils sont courageux et ils ont fourni assez de grands hommes dans toutes les sphères de l'activité intellectuelle pour qu'on doive les considérer d'emblée comme les égaux des meilleurs Européens. S'il s'accumulait par trop d'Italiens dans nos départements méditerranéens, ou s'il s'installait par trop d'Allemands dans nos départements de l'Est, nous n'aurions que trop lieu de nous en inquiéter. Au contraire, il n'y a aucune partie de la France où un rassemblement de Polonais puisse nous porter ombrage. En outre, les Polonais présentent, avec les Français, des affinités certaines. Quand leurs enfants sont nés en France et fréquentent nos écoles primaires, il devient impossible, je l'ai vu bien des fois, de les distinguer, dans les rues de nos villages, des enfants engendrés par des Français de vieille souche.

Au moment même où j'écris, il y a tout près de moi des petits enfants nés en France, parlant couramment le français comme tous les enfants de leur âge et sachant à peine employer cette langue polonaise qui, pourtant, est celle dont se servent leurs deux ascendants. Je possède personnellement, sur l'assimilabilité des éléments polonais, à condition qu'ils soient livrés à eux-mêmes, les données d'une

complète certitude. Et d'ailleurs il faut se rappeler de quelle manière rapide et complète les premiers groupes polonais, arrivés en France au XIX<sup>e</sup> siècle, se sont déjà fondus dans la masse française, nous donnant notamment les Klobukowski, les Krizanowski, et tant d'autres, qui sont devenus des Français éminents, en dépit de leur patronyme exotique.

D'où vient donc que, depuis 1920, l'œuvre d'assimilation des Polonais installés sur notre territoire n'ait pas donné de meilleurs fruits ? C'est que de grandes fautes ont été commises de part et d'autre, du côté polonais et du côté français.

Les Polonais, au lendemain de leur miraculeuse résurrection nationale, passèrent par une période de patriotisme surexcité et ombrageux qui leur fit envisager, avec amertume, l'idée de laisser se détacher de leur communauté, un nombre, si petit qu'il fût, de leurs nationaux.

En réalité, riches comme ils le sont d'une natalité débordante, ils eussent pu, tout de suite, se rallier à cette sagesse supérieure qui eût consisté à faciliter le repeuplement de la puissance alliée, si éprouvée par la récente guerre, pour eux, libératrice. Mais ils ne le firent pas et il est incontestable que leurs autorités opposèrent, pendant des années, une résistance toujours courtoise mais acharnée à la francisation des Polonais immigrés en France. Tout un clergé, tout un corps enseignant, toute une presse furent installés en France pour maintenir les Polonais transplantés dans l'obéissance de leur mère patrie. En 1930, la mission catholique polonaise en France se composait d'une trentaine d'aumôniers dont seize résidaient dans le Nord et dans le Pas-de-Calais. Il fallait ajouter à cet effectif un certain nombre de « prêtres étudiants », jeunes ecclésiastiques dont les études ne sont pas terminées, mais qui se substituent avec un très grand zèle aux aumôniers dans les localités où ceux-ci sont en nombre insuffisant. Rien que dans le Pas-de-Calais, il existait 80 écoles privées, entretenues par les compagnies minières, et où enseignaient, à côté des maîtres français, une centaine d'instituteurs ou de moniteurs polonais. Je ne puis naturellement, dans la présente étude, m'étendre indéfiniment sur ces particularités que j'ai traitées d'une manière approfondie dans mon livre : *La France se regarde* (chapitre XX). Je résumerai mon opinion de 1930 en disant que, lorsque je quittai alors les importantes agglomérations polonaises du Pas-de-Calais, ce fut avec cette certitude que leur assimilation resterait très difficile et même absolument impossible aussi longtemps que ces agglomérations

seraient encadrées de la manière formidable que je venais de constater.

A l'époque 1930 vivaient, dans le Pas-de-Calais seulement, 113.264 Polonais (ce nombre s'était même élevé en 1926 jusqu'à 150.000). Je garde aujourd'hui encore l'impression que des agglomérations aussi denses seront de toute manière très difficilement pénétrables, à moins que, parmi elles, avec beaucoup d'efforts et de doigté, nous ne parvenions à substituer progressivement nos organisations aux organisations polonaises. Et il est certain, tout compte fait, que la francisation des éléments polonais éparpillés dans nos campagnes serait toujours beaucoup plus facile et plus rapide que celle de ces véritables blocs nationaux formés dans nos bassins industriels.

\*  
\*\*

Mais d'ailleurs, nous-mêmes, dans le passé, n'avons-nous pas commis, sur *ce terrain*, de grandes fautes ? D'abord, nous maintenions les frais de naturalisation à un taux beaucoup trop élevé. Et, en général, notre bureaucratie paperassière, tatillonne et, par principe, plus répulsive qu'attirante, agissait le plus souvent de manière à décourager les meilleures volontés. Il est certain que, pour la plupart, nos fonctionnaires n'avaient pas encore bien compris la gravité de notre situation démographique. Et dès lors, ils n'apportaient point, en général, le moindre zèle à retenir en France des émigrés hésitants.

J'ai personnellement très bien connu une famille arrivée de Pologne en France il y a quinze ans avec cinq enfants dont trois étaient alors en bas âge. Elle s'augmenta encore de trois nouveaux bébés nés sur notre territoire. Les fils aînés, quand ils furent parvenus à l'âge du service militaire, eussent pu aisément devenir des recrues pour l'armée française. Il eût suffi qu'une influence tutélaire les aiguilât, discrètement, dans cette voie. Mais nul ne s'occupa de les déterminer à opter pour la France. Et plus tard, ce ménage est reparti en Pologne, emmenant avec lui toute sa nichée, y compris naturellement ses enfants les plus jeunes, nés en France. Or, ceux-ci comptaient déjà comme Français dans nos statistiques, ils ne parlaient guère que notre langue et, détail très important, ils étaient même considérés comme « de très bons petits élèves » à l'école primaire qu'ils fréquentaient et où ils préparaient leur certificat d'études. J'eus personnellement ce sentiment, quand je les vis partir, que la France subissait, en ce cas-là, une perte, et qu'elle la subissait par sa faute, car, à ma connaissance, aucun de ses représen-

tants n'avait rien fait pour que les choses se passassent autrement. Tout au contraire...

Par la suite, la grande crise économique mondiale amena beaucoup de ménages polonais à quitter notre territoire, accompagnés de leur progéniture née en France et qui, j'y insiste, comptait déjà comme française dans nos statistiques. En outre, il s'ouvrait une époque où les relations politiques franco-polonaises prenaient un caractère assez énigmatique. A cause de quoi, même ceux des Français qui avaient été les partisans d'une politique d'assimilation des Polonais, se sentaient enclins à demeurer, dorénavant, silencieux, ne sachant quelle serait l'évolution des événements.

Or, il se trouve qu'aujourd'hui des conceptions nouvelles et plus rationnelles se font jour dans la pensée des dirigeants polonais. Mieux conscients, maintenant, de la relativité des choses, ils comprennent que la très grande fécondité de la race polonaise permettra à celle-ci de supporter, sans en souffrir, quelques soustractions.

La Pologne, si j'en crois une autorité compétente (à laquelle je laisse l'entière responsabilité de cette assertion), ne songe plus, comme jadis, à nous prêter ou à nous louer certains de ses enfants. Elle songe à nous les donner. Son accroissement naturel le lui permet, et jusqu'à un certain point l'y oblige même.

S'il en est ainsi, si ces promesses se confirment et s'il résulte de là que la Pologne renoncera graduellement à toutes ses organisations qui, jusqu'à présent, n'avaient été créées par elle, en France, que pour empêcher l'assimilation de se produire, une ère fort intéressante pourra s'ouvrir, aussitôt que les affaires reprendront dans leur plénitude sur notre territoire. Et il est bien évident que, de notre côté, nous ne ferons rien pour diminuer dans le cœur de nos nouveaux naturalisés le souvenir sentimental qu'ils garderont envers leur ancienne patrie. Toutefois, l'incorporation dans l'armée française des recrues d'origine polonaise devra être la première manifestation de l'esprit nouveau car, sans elle, rien ne compterait. La Pologne d'ailleurs, si elle se fait une claire idée des éventualités que l'avenir prépare à l'Europe de demain, doit bien comprendre qu'en aidant la France à combler ses brèches, elle ne fera que travailler à sa propre sécurité.

Nous espérons donc voir prochainement s'ouvrir une ère nouvelle au cours de laquelle les considérations familiales joueront un rôle prépondérant et absolument décisif dans la question de la naturalisation des Polonais. Tout ménage polonais prolifique comptant

plusieurs enfants, les uns amenés en bas âge sur notre territoire et les autres nés en France et déjà francisés, tout ménage de ce genre, dis-je, devrait être naturalisé d'office, sans formalités et sans frais dès qu'il en exprimerait le désir. La meilleure garantie que puisse nous présenter un ménage d'immigrés, c'est sa progéniture. Je m'étonne qu'on ne l'ait pas, depuis longtemps, bien compris.

C'est précisément chez les éléments simples, purs, primitifs encore, très près de la nature et par conséquent très prolifiques, que les formalités bureaucratiques apparaissent sous le jour le plus effrayant et le plus odieux. Je le tiens personnellement de certaines familles qui sont retournées en Pologne, emportant avec elles quelque regret d'avoir rencontré, quand elles éprouvaient un vague désir de francisation, l'obstacle des difficultés administratives qui leur ont paru onéreuses et inex-

tricables. Nous sommes fort heureux de noter ici la nouvelle manière de penser adoptée, dit notre informateur, à Varsovie ; nous espérons qu'elle se confirmera et que nous aurons bientôt à constater ses conséquences bienfaisantes, dans l'ordre des faits. Si les autorités polonaises sont réellement aussi bien disposées qu'on le dit, essayons, de notre côté, d'accueillir cette situation nouvelle avec plus de souplesse et d'empressement que nous n'avons su le faire, le plus souvent. Et alors, il pourra se réaliser de grandes choses.

La reconstruction de la France devra, avant tout, être l'œuvre des Français eux-mêmes. Mais elle résultera aussi du soin avec lequel nous saurons juxtaposer, brasser, entremêler divers éléments allogènes, éléments parmi lesquels l'apport polonais devrait être le plus important et le plus favorisé.

LUDOVIC NAUDEAU.

# La transplantation ouvrière

Il y a actuellement en France 500.000 ressortissants polonais, presque tous ouvriers, qui sont répartis en nombre égal entre les mines, l'industrie et l'agriculture.

On s'accorde généralement à classer cette immigration dans la catégorie des phénomènes engendrés par la grande guerre. Telle n'est point notre opinion.

L'immigration d'ouvriers polonais débuta, en effet, en France avant la guerre. Au moment où celle-ci éclata il y avait déjà 10.000 ouvriers polonais dans l'agriculture, 2.000 dans les mines de charbon et un millier dans les usines. Quelques centaines d'artisans, enfin, pour la plupart tailleurs, cordonniers, fourreurs, ébénistes d'art, maroquiniers ou coiffeurs, demeuraient à Paris et dans deux ou trois grandes villes de province.

Les ouvriers agricoles qui commencèrent à pénétrer en France en 1907 étaient principalement concentrés en Lorraine française et en Bourgogne. Ils commençaient, d'ailleurs, à s'infiltrer dans tous les départements de la grande culture. Les mineurs, qui arrivèrent à la même date, demeuraient tous dans le bassin minier du Nord : dans les Compagnies d'Aniche, d'Anzin et de Nœux. Les manœuvres d'usines — venus les derniers — travaillaient dans quelques grandes entreprises métallurgiques de l'Est et, notamment, à Tucquegnieux. Les artisans représentaient l'ancienne couche du groupe ouvrier polonais en France.

La guerre a précipité cette immigration, mais ce phénomène aurait eu lieu de toute

façon tant étaient fortes les raisons qui le déterminaient.

On connaît ces dernières bien mieux actuellement, lorsque la guerre a accentué d'une façon catastrophique les vides dans les rangs de la main-d'œuvre nationale. On les connaissait bien moins avant la guerre et c'est précisément cette méconnaissance par l'opinion publique des disponibilités en matière première humaine qui lui ont valu tant de douloureuses surprises suivies d'un moment d'émotion, lorsqu'il a fallu, en 1922 et en 1923, doubler et même tripler les trains amenant des « colons » italiens dans la direction de Toulouse, d'Auch ou d'Agen.

## LE SOL

Les ouvriers polonais ont pris aujourd'hui une place importante dans l'économie française. Ils constituent, en effet, un appoint considérable de la main-d'œuvre dans les activités de base. Et il n'est pas exagéré de prétendre que, privées de cet appoint, l'industrie extractive, la grande et la moyenne culture et une partie de la grosse industrie traverseraient une véritable crise de main-d'œuvre.

Cette grave affirmation demande d'être justifiée.

La grande et la moyenne culture d'un côté, la culture familiale de l'autre, sont sorties de la guerre menacées d'une crise extrêmement aiguë. La première manquait de bras non seu-

lement parce qu'un grand nombre d'ouvriers agricoles et de journaliers étaient tombés au champ d'honneur ou avaient été dispersés à la suite de l'évacuation, mais aussi et surtout parce que la guerre avait précipité l'évolution des mœurs et que l'ouvrier agricole français commençait à abandonner cette profession.

La seconde manquait de chefs d'exploitation, non seulement parce qu'un grand nombre de paysans affectés principalement à l'infanterie avaient été fauchés par la guerre ou rendus inaptés aux travaux des champs, mais surtout parce que les agriculteurs commençaient de perdre goût pour l'apostolat terrien.

Il a fallu se tourner du côté des étrangers. On se heurta cependant à des difficultés qui paraissaient insurmontables : les ressortissants des pays pourvoyeurs habituels de la France en main-d'œuvre n'acceptaient de travailler qu'à la reconstruction des régions libérées ou dans l'industrie, dont l'essor de l'après-guerre absorbait toute la main-d'œuvre disponible. D'autre part, les Italiens et les Espagnols montraient une véritable répugnance pour les travaux agricoles, sauf, les premiers, dans la floriculture et l'horticulture du Sud-Est, et, les seconds, dans la viticulture du Midi.

Les Polonais ont sauvé la situation. Ils ont accepté de travailler dans les champs, malgré les gros inconvénients du travail salarié dans l'agriculture — habitations défectueuses, travail épuisant, salaire inférieur à celui de la ville, solitude et monotonie de la vie de campagne — et, surtout, en dépit de l'absence de toute tradition de cette émigration chez les paysans polonais qui, comme tous les paysans, se méfient des innovations et redoutent l'isolement dans des conditions de vie et de travail inconnues.

Il n'est, pour ainsi dire, aujourd'hui, aucun village dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine-et-Marne et dans bien d'autres régions qui n'ait d'ouvriers agricoles polonais parmi ses habitants. Et la proportion de ces ouvriers par rapport aux ouvriers agricoles français est telle que le député Chaussy rappelait tout récemment à la Chambre qu'il avait signalé en 1927 à M. Poincaré que si, à la veille de la moisson, la Pologne menacée d'un conflit était obligée de rappeler ses nationaux mobilisables, « on serait dans la Brie et la Beauce, dans l'impossibilité matérielle de rentrer les moissons et de faire les semailles ».

La main-d'œuvre agricole polonaise est généralement très appréciée. Les Polonais se sont montrés travailleurs, intelligents, sobres et économes. Ils se sont, de plus, fort bien

adaptés à la vie rurale française. Dans la région de grande culture, on trouve aujourd'hui des milliers de familles polonaises de domestiques de ferme, dont certaines sont des familles très nombreuses, installées définitivement dans le pays.

Les inspectrices départementales chargées de la protection de l'ouvrière étrangère dans l'agriculture, ont exprimé en 1934, au cours de leur conférence annuelle, l'opinion que « les Polonaises sont des travailleuses actives et s'adaptent à la vie rurale française ». Et M. Henry Peyret écrivait à leur sujet dans le numéro de mai (1935) de la « Revue des Agriculteurs de France » : la Pologne « envoie d'excellents ouvriers et ouvrières agricoles ; ceux-ci s'adaptent rapidement à nos modes de culture, ils sont résistants et économes... L'immigrant polonais, surtout dans l'Île-de-France, a d'ailleurs tendance à acheter ou à affermer un lopin de terre et à y vivre indépendant avec sa famille. Au moment où les travaux agricoles sont les plus intensifs, il loue son activité. Ainsi, ces étrangers reconstituent des îlots fermés comme ceux qui existaient encore il y a cinquante ans en France ; mais à cette époque-là, c'étaient des Français et non des étrangers qui constituaient la classe si appréciée des journaliers agricoles ».

A partir de 1927, les Polonais commencèrent à s'établir aussi dans les fermes et les métairies abandonnées par des Français. C'était le début d'un mouvement de « colonisation » qui a pris, en 1930-1931, une certaine ampleur. On compte actuellement plusieurs milliers de domaines agricoles exploités par des Polonais. Ils se trouvent surtout dans la vallée de la Garonne, mais les agriculteurs polonais s'établissent également dans les régions du Centre et du Massif Central.

Tout le monde est d'accord pour estimer que ces « colons » se tirent très bien d'affaire. Ils se sont surtout attaqués aux « friches », achetées ou affermées pour un prix bas, et les ont mises en valeur par un travail acharné. « Le métayer ou le fermier polonais, écrivait dans le « Moniteur de la Haute-Vienne » du 20 août 1932 une personnalité agricole, sont actifs, durs à la fatigue, intelligents et très ingénieux... Leur race est douée d'une faculté d'adaptation extrêmement rapide. »

Grâce aux Italiens et aux Polonais, une partie des terres en friche du Sud-Ouest avait été rendue à la culture. Des terrains, qui auraient été abandonnés à leur tour, avaient été maintenus par leurs propriétaires en état de culture avec l'aide de journaliers ou d'ouvriers agricoles polonais qui sont venus à la suite des colons, comme leurs associés ou



leurs domestiques. Le prix de la terre a haussé. D'autre part, par l'achat et la location des propriétés qui semblaient vouées à l'abandon, les colons ont apporté à l'économie de cette région des capitaux importants. Enfin l'on est généralement d'accord que l'activité de ces pionniers, libres de toute routine et n'obéissant pas aux usages locaux souvent périmés, s'est traduite par d'heureuses innovations de méthodes et de culture qui ont stimulé d'une manière appréciable les énergies et le moral des populations agricoles françaises environnantes.

L'agriculture de ces régions avait été — nous disait tout récemment M. Ambroise Rendu — sauvée d'un désastre certain par des Polonais et des Italiens et aussi, ajoutons-le, par cet impondérable de l'émulation terrienne dont l'effet peut être facilement mesuré par un observateur attentif.

### LE SOUS-SOL

Les mines qui souffraient déjà de la pénurie de bras bien avant la guerre se sont trouvées au lendemain de celle-ci dans une situation critique. Celles qui n'avaient pas été envahies et détruites par l'ennemi ne trouvaient plus sur place de personnel de remplacement. Mais la majorité des puits avait été détruite et leur main-d'œuvre dispersée et perdue, par la suite, complètement, pour cette industrie.

En reconstituant ces mines, il a fallu recruter la plus grande partie de leurs effectifs de fonds parmi des éléments nouveaux. Les Français se détournaient cependant de plus en plus de cette profession salissante, si pénible et dangereuse. Et quand l'habitude prise rivalait le mineur à son emploi traditionnel, on préparait du moins le fils pour d'autres destinées.

Il a fallu, ici aussi, se tourner vers les étrangers. Mais comment improviser un mineur ? Comment former un professionnel de la mine parmi les gens dont les aptitudes pour ce métier sont bien connues comme nulles ou encore inconnues ? C'est que le travail de la mine est une profession traditionnelle, héréditaire, qui demande une longue préparation, un apprentissage, une habitude. On peut même dire que, pour devenir mineur, il faut être né dans une famille de mineurs ou être élevé dans une atmosphère favorable au choix de cette carrière. On était obligé d'éliminer pour cette raison l'Italien et l'Espagnol, le Suisse et le Marocain.

C'est alors qu'on se rappela les ouvriers polonais qui travaillaient déjà dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais en 1914 et dont

la valeur professionnelle fut fort appréciée dans les articles de M. H. Vimard (le « Temps » du 10 avril 1914) et de A. Hill (le « Réveil du Nord », 1914), ainsi que par les milieux patronaux.

Un concours de circonstances heureuses se prêtait d'ailleurs admirablement à une tentative de repeuplement des cités minières par les Polonais. A cette époque, en effet, toute la Ruhr était occupée par l'armée française. Les Allemands avaient essayé de protester contre l'occupation en déclenchant une grève générale et en allouant aux grévistes de fortes indemnités. Les mineurs polonais résistèrent aux pressions diverses et à l'appât *de toucher intégralement leur salaire sans travailler* et, par esprit de patriotisme polonais qui leur dictait une conduite francophile, continuèrent à descendre dans les puits. En se prononçant ainsi pour la cause française, ils s'exposaient dans l'avenir à de graves représailles de la part des autorités allemandes. Le Comité Central des Houillères de France trouva ainsi en Westphalie un terrain propice pour l'embauchage des ouvriers polonais.

L'opinion publique polonaise se montra d'ailleurs très favorable à cette opération de transfert en France de la population polonaise de la Ruhr. Les consulats polonais de la région facilitèrent aux ouvriers polonais leur voyage pour la France. Les deux journaux polonais de la Ruhr (paraissant tous les deux aujourd'hui en France) encouragèrent cet exode. Et c'est ainsi qu'en deux ans 25 à 30.000 mineurs prirent le chemin du bassin houiller du Nord.

Ces 25 à 30.000 professionnels constituèrent d'excellents guides pour les ouvriers polonais qui arrivèrent, par la suite, en grand nombre de la Pologne et qui, pour la plupart, n'avaient jamais travaillé dans les mines. Encadrés par leurs compatriotes, faisant partie d'équipes nationales, logés dans des cités où fourmillaient les leurs, ces ouvriers polonais s'acclimataient facilement et devenaient rapidement, au dire de tout le monde, de bons professionnels de la mine.

On peut affirmer aujourd'hui que les mineurs polonais se sont définitivement établis en France, dans leurs cités minières. Ils ont accepté délibérément leur nouveau sort. Ils consentent à élever des familles nombreuses et à préparer leurs fils pour la carrière de mineur. Leurs enfants sont très appréciés de leurs instituteurs. Eux-mêmes sont très appréciés de leurs chefs. Les directeurs des grandes compagnies minières, lors de notre enquête en 1933, dans les mines du bassin du Nord, ne nous ont pas ménagé leurs éloges pour les

remarquables qualités professionnelles des mineurs polonais. Et Lucien Rebatet écrivait tout récemment encore dans son excellente enquête (« Je suis partout » du 9 mars 1935) que les ingénieurs « qui vivent depuis dix ans, quinze ans, avec les Polonais sont unanimes sur les qualités du Polonais au travail... On n'hésite pas à me dire que ces Polonais sont devenus aujourd'hui irremplaçables, pour une bonne part. On ne trouverait jamais un nombre équivalent de Français ».

### L'USINE

L'industrie, enfin, qui bénéficia de l'exode rural et de celui de la population minière, n'arrivait pas, au lendemain de la guerre, comme elle n'arrive toujours pas aujourd'hui malgré l'apparence du chômage, à recruter des manœuvres pour ses gros travaux pénibles, comme ceux dans les hauts fourneaux, dans l'aciérie Martin, les ateliers de laminage, dans les déchargements et autres travaux au feu ou de manutention de force. Le travail salissant des fabriques d'huile, d'engrais, de matières colorantes, le travail horriblement malsain de l'industrie chimique en général, étaient totalement dédaignés par la main-d'œuvre française. D'autres industries insalubres — l'industrie de la soie artificielle, les verreries, les sucreries et les raffineries — étaient aussi boycottées, l'implacable évolution des mœurs se montrant également funeste pour tous les emplois qui exigent un grand effort musculaire, une résistance exceptionnelle à la fatigue, à la chaleur, à l'intoxication et à la maladie.

L'industrie sidérurgique, presque pour tous ses emplois, et les industries mécaniques, chimiques, de terres et de pierres à feu, d'alimentation et autres industries de transformation, pour certains de leurs emplois seulement, avaient donc fait venir des Polonais ou les avaient embauchés parmi ceux qui se trou-

vaient déjà en France. Enfin, les établissements industriels isolés en pleine campagne et voués de ce fait à l'impossibilité de recruter sur place parmi les populations paysannes clairsemées leur main-d'œuvre, avaient reconstitué leurs effectifs en puisant largement dans la réserve disponible de la main-d'œuvre polonaise en France.

Les ouvriers polonais ont accepté aussi bien les durs et dangereux métiers que la vie dans des cités isolées et éloignées de grandes villes. Ils se sont parfaitement adaptés aux nouvelles conditions de leur existence et ont montré un penchant très net pour se fixer sur place et même pour s'établir définitivement en France. Ils sont devenus aussi d'excellents spécialistes, et il n'est pas rare, aujourd'hui, de les trouver, dans les établissements qui les occupent depuis un certain temps, sur la liste de leurs meilleurs ouvriers. Le meilleur maçon de la Forge Saint-Jacques à Montluçon, par exemple, est Polonais. Des ouvriers polonais de l'usine Michelin, à Clermont-Ferrand, reçoivent souvent des primes pour leurs inventions techniques ; telle usine de meubles de la banlieue parisienne classe les Polonais parmi les meilleurs de ses ébénistes. Et l'on pourrait multiplier ces exemples à volonté.

Nous pourrions, aussi, ajouter que l'ouvrier polonais s'est montré parfaitement assimilable et que la jeunesse polonaise ne se distingue en rien de la jeunesse française. Le problème de l'assimilation des Polonais déborderait toutefois le cadre de cet article.

Nous avons voulu aujourd'hui examiner simplement la haute portée du phénomène de l'immigration ouvrière polonaise en France sur le plan économique. Et la seule conclusion que nous croyons devoir tirer de cet exposé est que l'expérience de l'immigration polonaise a pleinement réussi, puisque la transfusion de cet élément laborieux, sain et intelligent a donné dans tous les domaines de la production française des résultats des plus favorables.

STÉPHANE WLOCEVSKI.

# Mes compagnons d'armes

C'est M. Nazare Aga qui nous a parlé de ses compagnons d'armes, des soldats polonais de France, engagés volontaires au début de la grande guerre. Nul n'était mieux que lui qualifié pour le faire.

Parti simple soldat de deuxième classe en Août 1914, M. Nazare Aga revint avec des galons de capitaine et l'on aperçoit aujourd'hui au revers de son veston la croix de Commandeur. Fils du ministre de Perse à Paris, qui occupa ce poste pendant trente-trois ans, M. Nazare Aga était déjà lui-même entré dans la carrière qu'il abandonna pour aller se battre.

Coincidence curieuse, il n'était pas sans certaines attaches familiales avec l'émigration polonaise en France. Son frère, en effet, avait épousé Mlle Wanda Galezowska, fille du célèbre oculiste franco-polonais qui le premier osa l'opération, jugée miraculeuse à l'époque, de la cataracte. C'est lui qui rendit la vue au frère du Chah de Perse et aussi à beaucoup de pauvres gens qui vinrent le consulter au cours de son triomphal voyage. L'Iran d'aujourd'hui n'a pas oublié le nom de ce « bien-faisant sorcier polonais venu de France ».

M. Nazare Aga qui nous reçoit sur un fond merveilleux d'enluminures, de soieries et d'ivoires rapportés de son pays, évoque ce lointain souvenir comme un conte de fées, tiré d'un livre d'images. Nous interrompons ce rêve d'Orient en posant cette question :

« Vous êtes président de l'Association des engagés volontaires en France. Vous aviez beaucoup de Polonais à vos côtés, puis sous vos ordres... C'est à ce titre que... ».

Notre interlocuteur ne nous laissa pas achever :

« De grand cœur, s'écria-t-il, car j'ai conservé de mes camarades polonais le souvenir le plus réconfortant de bravoure et de bonne humeur. Des soldats étonnants ou plus exactement — soyons justes et précis — des civils, la Légion a fait uniformément d'excellents soldats.

« Vous voyez par là que je suis un patriote de la Légion. Oui, je crois aux vertus imposées de ce corps d'élite qui galvanise les muscles et l'esprit. Les résultats ont même dépassé les prévisions les plus optimistes des chefs, vieux briscards d'Afrique, qui au début, il faut bien le reconnaître, conservaient quelque doute sur la valeur militaire de cette masse hétérogène qui leur avait été confiée.

« Plus tard, des anciens m'ont confié leurs inquiétudes lorsque le 9 Mai 1915, en Artois, l'ordre d'assaut avait été donné. Il s'agissait de conquérir au prix de n'importe quel sacrifice la cote 140, les ouvrages blancs. L'on se demandait comment marcheraient ces hommes qui pour la plupart n'avaient jamais servi. Ils ont si bien marché qu'ils ont dépassé les objectifs assignés. Il a fallu freiner leur élan, car l'on n'avait pas escompté une avance aussi foudroyante.

« C'est là, à Neuville-Saint-Vast, que les Polonais se sont particulièrement distingués. Pourquoi faut-il leur faire une place à part sans diminuer en rien pour cela le sacrifice glorieux des volontaires de cinquante autres nations qui se sont mis au service de la France ?

« Il y a à cela diverses raisons. D'abord une sorte d'atavisme que j'ai souvent remarqué. Il y a chez le Polonais de toutes classes sociales,

une tradition presque subconsciente de fraternité d'armes avec la France. Images d'Epinal, récits de nourrice, que sais-je ? Toujours est-il que cela compte.

« En ce qui concerne plus particulièrement notre magnifique Légion, ces traditions, ou ces atavismes apparaissent beaucoup plus précis. Car, n'oublions pas que notre Légion a une longue histoire. Il faut remonter jusqu'en 1792 pour en retrouver les origines. Et tout Polonais, simple ou instruit, sait fort bien qu'à cette époque ce fut une légion napoléonienne polonaise qui se couvrit de gloire en Italie sous les ordres du prestigieux général Henry Dombrowski. Mes compagnons d'armes n'ignoraient pas non plus que si en 1831 la Légion — elle connut une longue éclipse — a été ressuscitée, ce fut avant tout pour permettre aux nombreux Polonais exilés de Russie de combattre sous le drapeau français.

« Voilà pour le passé et le présent y ajoutait la foi mystique et inébranlable que cette im-

mense guerre s'achèverait par l'indépendance de la Patrie. Aussi les Polonais, nos Polonais, sont-ils sortis pour leur premier assaut précédés de leur propre drapeau national. Comme l'on comprend qu'ils soient allés de l'avant ! Ils n'étaient pas très nombreux ? Evidemment car avant la guerre il n'y avait pas beaucoup de Polonais en France. Mais qu'importe ! Le symbole y était.

« Le sacrifice de mes compagnons d'armes tombés auprès de moi en Artois n'a pas été vain. Dès 1917, le petit ruisseau des Polonais de Bayonne est allé grossir la rivière bleu horizon des corps d'armée polonais de Champagne, créés par l'inlassable activité de Paderewski aux Etats-Unis. Et plus tard, la rivière bleue a rejoint le grand fleuve de l'armée nationale que Pilsudski avait fait jaillir du sol meurtri de son pays. Enchaînement d'une logique immanente que le volontaire polonais, parti en 1914 en capote bleue et en culotte rouge, présentait. »

# La greffe d'une race

Considérer l'immigration sous le seul aspect d'un phénomène économique, constitue une erreur manifeste qui devient d'autant plus évidente que l'on serre la question de plus près. Mais, comme il est plus facile de persévérer dans l'erreur que de reconnaître qu'on s'est trompé, à peu près tout le monde, particuliers et collectivités, n'imaginent l'immigration que comme un transfert de main-d'œuvre. Cette erreur première a engendré pour la France, en particulier, une série de conséquences déplorables qui ne sont pas encore épuisées. Ces erreurs ont eu des répercussions dans toutes les directions. Au contraire, si l'on veut bien se donner la peine d'abandonner le principe du moindre effort, et de rechercher les causes véritables de l'immigration, on s'aperçoit que la psychologie, l'histoire et même la biologie priment l'aspect économique et que celui-ci passe au second plan, d'où il n'aurait jamais dû sortir. Si la méthode que nous allons essayer d'exposer ici le plus succinctement possible, en nous appuyant sur des faits incontestables, avait été suivie, il ne serait jamais survenu de heurts, ni de déboires, ni de froissements entre la Pologne et la France, à ce sujet.

Dans les pays très faiblement peuplés comme l'Argentine, le Brésil, l'Australie, comme l'étaient autrefois les Etats-Unis, l'immigration avait, avant tout, un but de peuplement. En effet, la mise en valeur des terres, la création des industries ne pouvait avoir lieu que si l'afflux de population était suffisant. Pour des pays déjà peuplés comme la France, l'immigration n'est pas un phénomène économique, mais surtout un phénomène de repeuplement, exactement de greffe inter-raciale, ainsi que nous l'avons nommé dans le *Traité* que nous avons consacré à l'étude de ce problème

et dans notre volume sur « la Race française » (1).

Nous avons montré que dès l'origine la France a toujours souffert d'un déficit de population bien que, pour des causes très différentes, ces causes n'étant pas du tout les mêmes au xv<sup>e</sup> siècle qu'au xx<sup>e</sup>. L'immigration d'éléments étrangers en France a donc eu fatalement un but primordial beaucoup plus important que le but économique, c'est le but de repeuplement. Au cours de l'histoire de France, on voit que la monarchie française n'a jamais perdu de vue ce but, et que, tout en faisant créer par les étrangers un certain nombre d'industries qui n'existaient pas, elle a soigneusement appliqué les moyens les plus variés et les plus efficaces pour greffer sur la masse française ces éléments étrangers. Cette greffe a si bien réussi que beaucoup de ces éléments, la majorité, se sont fondus dans la population française et y ont disparu sans même se révéler aujourd'hui par le nom. Ceux des Français qui portent un nom étranger ne savent pas, pour la plupart, d'où il leur vient, et ceux dont le nom étranger s'est conservé avec son orthographe à peu près intégrale, sont ceux dont la greffe ne remonte pas à plus de cent cinquante ans. Or, en 1936, le besoin d'un supplément de population à la population française autochtone se fait d'autant plus durement sentir que la restriction de la natalité due aux conséquences de l'organisation capitaliste contemporaine s'aggrave. Si donc nous appelons des étrangers en France, ce ne doit pas être d'abord pour augmenter les dividendes des compagnies industrielles ou financières, mais bien pour renforcer la population française.

(1) *Traité de l'immigration et de la greffe inter-raciale*. Larose, éditeur, Paris.  
*La Race Française*. Le Mercure de France, éditeur, Paris.

Non seulement cette adjonction de population agit numériquement, mais elle agit aussi psychologiquement en jouant le rôle de ferment.

C'est à partir de l'année 1900 que la France contemporaine est devenue un pays d'immigration, mais ce n'est qu'à partir de 1917 que cette immigration a pris des proportions considérables. De 1917 à 1918, il n'est pas entré en France moins de deux cent cinquante mille travailleurs étrangers. C'étaient des coloniaux : Annamites, Indochinois, Chinois, Malgaches, nègres, ou des Grecs, des Espagnols, des Portugais, etc., mais de ceux-là à peu près aucun n'est resté, car ils n'avaient été engagés que pour des périodes de temps relativement courtes d'une part, et, d'autre part, les fabrications de guerre ayant cessé, ils ne désiraient pas se fixer.

Aussitôt après l'armistice, d'autres nations nous ont fourni un grand nombre de travailleurs. En premier lieu les Polonais, puis les Arméniens, les Belges, les Suisses, les Italiens, etc. Les premiers Polonais ne vinrent pas de Pologne, mais de la Ruhr, où les Allemands les employaient depuis longtemps comme mineurs. C'était une élite au point de vue industriel. C'est M. Barcizewski qui dirigea les premiers mineurs polonais vers les régions du Nord et vers les grandes industries de l'Est. Cette élite s'acclimata très facilement et donna toute satisfaction au point de vue mine et industrie. Ceci se passait en 1919, mais cette première vague d'immigrants polonais était encore numériquement assez faible.

L'appel de la main-d'œuvre devint plus pressant dès que l'on entreprit l'œuvre de la reconstruction des régions dévastées. Malheureusement, les autorités françaises n'ayant pas su garder en main le contrôle de l'immigration, l'organisme financier qui l'avait monopolisée exigea que l'on ouvrit tout grand le robinet de la Ruhr, puis celui de la Pologne. Des flots d'ouvriers polonais mélangés à des Russes, à des Grecs, à des Tchécoslovaques, voire même à des Scandinaves et à des Anglais, arrivèrent en France sans aucun contrôle, ni aucune sélection. Dans ces conditions, il était naturel et inévitable qu'il se glissât dans cette foule des indésirables et des malades. Or, l'afflux des étrangers dura de 1919 à 1930. Mais, comme les Polonais étaient en majorité, c'est aussi parmi eux que l'on trouvait le plus grand nombre de mauvais sujets, bien que la majorité demeurât de très bonne qualité morale et physique.

En 1928, le Ministère de l'Agriculture français publia une enquête sur les étrangers, faite par M. Marcel Paon. C'est le meilleur ouvrage

statistique qui ait été publié sur l'immigration en France dans les années qui suivirent la guerre. Malheureusement ce fascicule si précieux n'a pas eu de seconde édition et la rivalité administrative du Ministère du Travail, qui pratiquement, avait abandonné ses pouvoirs à la Société Générale d'Immigration, entrava l'excellent travail qui se faisait au Ministère de l'Agriculture. Les décrets-lois ont achevé la destruction du seul service d'immigration vraiment digne de ce nom fonctionnant en France.

Pour fixer les idées, nous donnerons ici quelques-uns des chiffres relatifs à l'année 1927, mais seulement en ce qui regarde les Polonais.

Dans ces chiffres, on verra qu'il ne s'agit pas seulement de travailleurs, mais parfois aussi de propriétaires et de fermiers, d'abord parce qu'ils existent, et ensuite, parce qu'il y a lieu de se souvenir que lorsqu'un émigrant quitte son pays, il n'espère pas seulement une amélioration de sa situation d'ouvrier, mais il se forge un espoir : celui de devenir à son tour, soit propriétaire rural, soit artisan, soit petit industriel, soit même d'entrer dans les carrières libérales. Cette espérance est un des motifs de son déplacement et pour le pays récepteur, c'est une chance de plus que l'immigrant se greffe dans ce pays.

Il y avait en 1927 :

109 propriétaires agricoles polonais,  
 229 fermiers ou métayers,  
 31.943 ouvriers agricoles ou forestiers,  
 11.574 ouvriers dans les mines de fer,  
 85.737 ouvriers dans les mines de charbon,  
 potasse et phosphates,  
 19.872 ouvriers dans la métallurgie,  
 6.708 ouvriers dans la construction et le terrassement,  
 25.333 manœuvres,  
 17.391 ouvriers dans les industries diverses.

Cette population polonaise envoyait dans nos écoles publiques 23.405 enfants et dans les écoles privées 11.454. 4.571 ne fréquentaient pas les écoles.

La même année, il y avait, en outre, dans le département de la Seine 34.375 Polonais et 3.851 enfants fréquentant les écoles publiques et 408 fréquentant les écoles privées.

La Société Générale d'Immigration qui s'était créée pour l'introduction de la main-d'œuvre étrangère en France et qui servait d'intermédiaire entre le monde patronal et le monde ouvrier ne considérait naturellement que le nombre, car plus elle introduisait d'individus et plus elle gagnait. Nous avons pu contrôler par nous-même au cours d'un

voyage, en 1927, l'insuffisance manifeste des moyens de sélection employés à cette époque ainsi que l'incompétence des agents recruteurs. Mais personne ne voulait s'en préoccuper car, à cette époque, tout le monde gagnait beaucoup d'argent, et, que l'ordre public ou la santé de la France fussent compromis par des malfaiteurs ou par des malades, cela n'intéressait personne.

Toutefois, la question était d'importance puisque, de 1922 à 1931, il était entré 1.713.528 étrangers et qu'il n'en était ressorti que 599.904. Il en est encore entré près de 60.000 en 1935, dans le même temps que l'on pratiquait des refoulements arbitraires.

Les Polonais fournirent le plus grand nombre des immigrants encore en 1928 et en 1929, mais en 1930 ils furent dépassés par les Italiens. Contre 54.907 Polonais, il fut introduit cette année-là 58.408 Italiens. Quoi qu'il en soit, ce furent les Polonais auxquels on s'en prit. En 1924, 1925, 1926, et même plus tard encore, tous les crimes ou tous les délits commis par des étrangers étaient imputés aux « bandits polonais ». D'autre part, le corps médical et certains politiciens se mirent à protester contre l'afflux des étrangers dans les hôpitaux de Paris et de province et dénoncèrent l'entrée de malades chroniques ou d'infirmes qui n'auraient jamais dû passer la frontière. Cela était exact, mais la présence de ces indésirables était due au défaut complet de sélection dans le pays d'origine aussi bien qu'à la frontière française. C'est alors que nous prîmes la défense des Polonais dont nous connaissions la valeur comme travailleurs et que nous fîmes remarquer que c'était notre faute si l'immigration était tellement mélangée.

Il n'y a pas lieu de s'occuper ici des textes des conventions établies entre la France et la Pologne pour le recrutement de la main-d'œuvre polonaise. Ce ne sont pas ces accords qui ont réglé la situation. La situation a été, en réalité, anarchique, et commandée uniquement par l'âpreté au gain sans aucun souci de la préservation de la race ni de la qualité des métissages qui allaient s'opérer ou qui auraient dû s'opérer entre Français et Polonais. Ces métissages, bien ordonnés, pourraient donner d'excellents résultats. Ceux qui ont eu lieu avec les réfugiés politiques de 1830 à 1870 l'ont prouvé (1).

Le cours des événements provoqués par la présence des étrangers en France, nous l'avons relaté dans un très grand nombre de travaux (2). Mais ces mêmes événements nous

ont conduit à prendre comme « test » clinique et même judiciaire l'hospitalisation des étrangers atteints d'aliénation mentale.

Après avoir consulté les documents rassemblés à la Statistique Générale de la France, en remontant jusqu'à l'année 1865, nous avons constaté que, depuis cette époque, les catégories de chiffres fournis dans les rapports annuels n'ont jamais changé, si bien que, jusqu'à l'année 1925, au cours de laquelle les conventions hospitalières ont été appliquées, il n'y avait aucun chiffre sur le nombre des étrangers, ni, *a fortiori*, sur celui des travailleurs étrangers traités dans nos asiles.

Le 28 juillet 1925 parut une circulaire relative au paiement des frais d'hospitalisation pour quatre pays ayant signé une convention, mais ce n'est qu'en 1926 que l'on trouve mention des étrangers dans nos asiles, ou, plus exactement, dans les services d'admission de l'asile clinique de Sainte-Anne. Encore s'agit-il d'étrangers tout court, sans que l'on puisse dire si ce sont des travailleurs ou des voyageurs. Il n'y a d'ailleurs pas de statistique à ce sujet pour l'ensemble de la France : nous sommes donc obligés de nous cantonner à celle du département de la Seine. C'est ainsi que le service de l'admission a dénombré en 1926 : 181 étrangers hommes et 135 étrangers femmes. Ces 316 étrangers comprenaient entre autres :

Belges .....	41
Espagnols .....	19
Italiens .....	46
Polonais .....	40
Russes .....	47
Suisses .....	26

En 1928, le nombre des étrangers admis représente 9,85 % du total des aliénés en traitement dans le département de la Seine : 14.668.

En 1928, 374 étrangers furent admis, dont 219 hommes et 155 femmes. Les nationalités qui ont fourni le plus important contingent sont les Belges, 50 ; les Espagnols, 17 ; les Italiens, 72 ; les Polonais, 57 ; les Russes, 48 ; les Suisses, 24, et les Turcs, 19.

En 1929, le nombre total des aliénés en traitement dans le département de la Seine était de 14.955. A l'admission, on compte 355 étrangers, dont 39 Belges, 20 Espagnols, 87 Italiens, 40 Polonais, 50 Russes et 14 Turcs.

En 1930, aliénés dans le département de la Seine : 15.463, dont 478 étrangers, 293 hommes et 185 femmes, parmi lesquels 13 Allemands, 13 Anglais, 55 Belges, 84 Italiens, 78 Polonais, 59 Russes, 14 Roumains, 24 Suisses, 24 Turcs, 22 Espagnols, 14 Tchecoslovaques.

(1) Cf. *La Race française*, pages 186 et 223.

(2) Cf. Bibliographie du volume *La Race française*, et les articles du *Mercure de France* des années 1933 à 1935.

Dans un résumé figurant dans les volumes de la Statistique Générale de la France, on dit que de 1924 à 1928 le service des admissions de l'Asile clinique a reçu 2.500 étrangers aliénés de 36 nationalités différentes, de vingt-sept ans d'âge en moyenne, chroniques, et dont la survie peut être estimée à trente ans. On estimait à 30 francs par jour le prix d'hospitalisation à Sainte-Anne, à la charge du département. On ajoutait que des familles, des sociétés, des communautés étrangères se cotisaient pour envoyer leurs malades à Paris, où un compatriote averti et actif les faisait admettre gratuitement à la clinique. Ce fait, s'il est exact, ne serait en tout cas pas à retenir à la charge des étrangers, mais bien à notre propre charge, puisqu'il démontrerait d'une manière formelle l'absence, non seulement de sélection, mais même de simple visa de l'entrée des immigrants en France, et la non-application des conventions exigeant le remboursement des frais d'assistance au delà du quarante-cinquième ou du soixantième jour d'hospitalisation, suivant les pays. Cette imputation visait surtout les Italiens.

De toute la documentation rassemblée, il ressort que le nombre des aliénés étrangers dans la Seine est considérable si l'on ne regarde que la population des asiles, et minime si on le compare à la totalité des étrangers résidant dans le département. Mais comme ces individus tombent à la charge de la nation réceptrice en déterminant non seulement les dépenses, mais une série de complications indéfinies, il faudrait prendre toutes les mesures pour empêcher leur entrée en France. Les Américains apportent une attention toute particulière à l'examen mental des immigrants. C'est à cela que tend le système de sélection que nous avons décrit à plusieurs reprises dans différents ouvrages.

Les indésirables, c'est nous qui les créons, c'est nous qui les avons appelés et le contrôle policier effectué à l'intérieur du pays n'a aucune valeur, premièrement parce qu'il n'est pas une sélection et deuxièmement parce que la police est impuissante à appliquer ses propres règlements aussi bien que les jugements prononcés par les tribunaux. En effet, lorsqu'un étranger est expulsé, le plus souvent pour une faute très minime, on n'a même pas le personnel suffisant pour le reconduire à la frontière. L'arrêté d'expulsion est donc une mesure illusoire et le plus souvent injuste. Les véritables bandits ont toujours leurs papiers en règle ou bien ils échappent aux investigations de la police. De sorte que les fous et les criminels peuvent séjourner en France tandis

que les braves gens sont pourchassés et expulsés.

La question des refoulements est encore plus grave que celle des entrées non surveillées ni contrôlées, car elle se passe d'une manière injuste et massive. Il ne s'agit plus seulement de quelques individualités, il s'agit de groupes importants. Les refoulements tels que nous les pratiquons sont une mesure antihumaine, car nous rejetons dans la misère des gens qui ont travaillé pour nous, une mesure anti-économique car le chômage continue d'augmenter et l'on diminue le nombre des consommateurs, enfin c'est une politique antifrançaise parce que les malheureux refoulés dans leur pays, où ils ne trouvent point de travail, puisque ce sont des pays déjà surpeuplés (Pologne, Italie), y subissent la misère en maudissant le nôtre, et en faisant une propagande antifrançaise dans les classes les plus nombreuses de la population, ce qui est beaucoup plus dangereux que la propagande antifrançaise de tel ou tel personnage politique. Il ne fait pas de doute que l'attitude actuelle de la Pologne à l'égard de la France est due, pour une part, à notre conduite à l'égard des ouvriers polonais tout autant qu'aux intrigues de nos spéculateurs en Pologne.

L'incident des mines de l'Escarpelle (août 1934), survenu après la menace de renvoi de 20.000 travailleurs polonais employés depuis bientôt quinze ans dans nos mines, illustre l'état d'esprit de la grosse industrie et de la finance. La main-d'œuvre humaine s'achète et se vend comme un troupeau ; quand on n'en a plus besoin, on la renvoie. C'est cette mentalité qui a révolté les mineurs, non seulement les Polonais, mais aussi les Français, et c'est à cause de cette révolte que l'on n'a plus osé renvoyer les 20.000 travailleurs d'un seul coup.

La *Revue pénitentiaire*, année 1933, page 335, nous présente un tableau des étrangers condamnés le plus fréquemment à Marseille pour infraction à un arrêté d'expulsion. Y figurent des Italiens, des Bulgares, des Tunisiens, des Polonais, des Hongrois, etc. Ces gens ne sont en rien comparables à des réfugiés. Ils ont été admis en France sans sélection d'aucune sorte et méritent le refoulement. Mais ce refoulement est impraticable. A leur sortie de prison, ils seront donc récidivistes — même malgré eux. De mai 1930 à mai 1931, un an seulement, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Marseille 720 inculpés étrangers. Le total des peines prononcées a été de cent quarante années. Le coût de cette détention, à raison de 8 fr. 13 par jour, s'est élevé



à  $8,13 \times 360 \times 140 = 409.732$  francs. La même année, il y a eu dans toute la France 4.363 condamnés de la même catégorie par l'ensemble de nos Tribunaux, soit une dépense annuelle de 2.516.397 francs.

Si l'on est incapable de refouler ces indésirables, pourquoi s'acharner sur des travailleurs déjà français par leurs enfants, qui ont rendu, pendant de longues années, des services à la France ?

Ces deux millions et demi, n'aurait-il pas mieux valu les donner à ces chômeurs étrangers comme crédit à un effort agricole en Afrique du Nord, par exemple, ou même comme allocation de secours ici en France ?

De cette anarchie dans le recrutement et de cette anarchie dans le refoulement, on peut bien conclure à la faillite de l'immigration de France et elle y a certainement abouti à la faillite de l'immigration polonaise.

Il est, en outre, préjudiciable à la France que personne n'ait voulu prendre en considération la nécessité de la greffe inter- raciale. Pour remédier à de tels méfaits et erreurs, il faut, de toute nécessité, que la France adopte une politique de l'immigration. Cette politique nous l'avons définie depuis dix ans dans tous nos ouvrages en la complétant toujours et nous pensons qu'elle est actuellement suffisamment au point pour pouvoir passer dans la pratique.

Nous avons aujourd'hui deux éléments qui nous permettent de comprendre et de guider les phénomènes d'immigration d'une manière scientifique et d'ajouter aux procédés psychologiques des procédés exacts de sélection raciale, le tout devant nous permettre d'aboutir à une greffe inter- raciale durable et de bonne qualité. Ce que nous disons s'applique d'ailleurs aussi bien aux autres pays qui ont besoin d'immigration qu'à la France. Ce que nous disons signifie qu'il ne faut plus laisser l'immigration au hasard de l'empirisme, mais bien en faire un phénomène démographique organisé en s'entourant de toutes les précautions nécessaires pour parvenir à une bonne réussite, c'est-à-dire, à la greffe d'éléments nouveaux aboutissant à une fusion psychologique complète, à la naissance de bons métis.

Les éléments scientifiques que nous possédons sont, d'une part, les lois de l'hérédité de Mendel et, d'autre part, les notions récemment acquises sur les groupements sanguins.

Les lois de l'hérédité de Mendel, d'accord d'ailleurs avec la physiologie humaine, nous montrent que les qualités somatiques des individus se transmettent aussi fidèlement que leur psychologie et que si la race ou les races sont bonnes à l'origine, le métissage donnera

d'excellents sujets ; mais elles montrent aussi que si les sujets métissés sont porteurs de tares héréditaires, ces tares ne s'effaceront pas et contribueront, soit à amoindrir la valeur des descendants, soit à faire périr la descendance au bout de peu de générations. Ceci est un fait connu, en ce qui concerne par exemple la syphilis, mais l'exemple ne vaut guère dans le cas particulier, parce que la disparition de la descendance s'opère en trois ou quatre générations, ce qui enlève toute signification au point de vue de greffe inter- raciale. Il en va tout autrement pour certaines malformations congénitales, notamment en ce qui a trait à certaines maladies héréditaires de la peau ; ceci a été mis bien en évidence en dermatologie. C'est ainsi que des nævus, des malformations pilaires peuvent reparaître dans une famille plusieurs générations après la première constatation faite chez les ancêtres. Il en va de même avec les maladies mentales et l'on connaît des exemples historiques de transmission de dégénérescence.

D'autre part, nous possédons actuellement les résultats d'études entreprises sur les groupements sanguins depuis environ une vingtaine d'années. Ces études confirment les lois de Mendel autant que celles de la physiologie, en montrant la fixité de certaines réactions sanguines suivant les races.

Si nous consultons la liste des peuples qui ont historiquement contribué à la formation de la nation française, nous trouvons des Italiens, des Allemands, des Grecs, des Polonais, des Hollandais, des Arabes, des Arméniens, etc.

Si, en regard de cette liste, nous plaçons la liste des indices biochimiques de ces peuples, établis naturellement pour l'heure présente, nous trouvons que tous ces peuples ont un indice biochimique égal ou inférieur à l'indice biochimique français (1). Quand il est supérieur, il l'est de très peu.

Français .....	3,2
Italiens .....	2,6
Allemands .....	3,1
Grecs .....	2,25
Polonais .....	1,7
Arméniens .....	2,1
Hollandais .....	3,8
Juifs, 1,3 à 1,9 suivant les rameaux	
Arabes .....	1,5

Il y a là autre chose qu'une coïncidence, et les études que nous avons entreprises à ce sujet tendent à montrer que, pour qu'un métissage réussisse bien dans le cadre national,

(1) Indice biochimique = le rapport des divers groupements sanguins humains entre eux.

totale­ment français (ou totale­ment polonais d'une autre compagnie minière). La seule condition morale de cette bonne tenue est l'inter­diction d'installation de quelque débit de boisson que ce soit.

Le panachage en agriculture est facilité par la dissémination obligatoire. Il ne doit pas être poussé à l'extrême, car un étranger isolé ne reste pas, ne se fixe pas, parce que trop dé­paysé ; mais le groupe ne doit pas être de plus d'une à trois familles de la même souche nationale. Ce panachage peut, comme dans l'industrie, comporter deux ou plus, nationalités. Mais, en raison des conditions spéciales de la vie rurale, il importe de ne pas mettre en contact direct et permanent des nationalités antipathiques. Cela est d'ailleurs facile à éviter, car le nombre de celles qui peuvent

être utilement appelées en France est très restreint.

La question de l'habitation est d'importance primordiale ; pour certains, elle est capitale. Elle a une telle influence qu'elle peut sur-le-champ décider le nouveau venu à rester ou à repartir ; elle devra être complétée par la mise au point des questions scolaires, religieuses, sociales, sportives, culturelles, sans oublier la question des moyens de transport, notamment en matière scolaire, etc.

Telles sont les grandes lignes de la nouvelle méthode à suivre en matière d'immigration. C'est sur cette méthode que doit s'appuyer la politique qui s'y rapporte. Il ne faut jamais oublier que le mot immigration signifie peuplement avant de signifier rendement économique.

**D<sup>r</sup> RENÉ MARTIAL.**

# la Betteravière

Sept cents hectares de culture d'un seul tenant dans le Valois font une immense clairière prise sur les grands bois qui n'apparaissent plus qu'à l'horizon. L'arbre a été détruit comme un ennemi pour laisser place à la betterave et au blé. Pas un buisson où un oiseau puisse se poser. La terre a l'immensité de la mer. Le sucre et l'alcool commandent le travail qui est calculé pour qu'il y ait, en novembre, assez de mains aux betteraves. La moisson du blé est mécanisée parce que les Américains cultivent beaucoup de céréales. Ils ont construit les machines nécessaires aux labours et aux récoltes des grands défrichages. Mais leur sucre est de canne ; c'est à l'Europe betteravière de trouver l'outil d'arrachage de ses racines. Elle n'y a pas encore réussi comme les Américains pour la coupe du blé. Si dans le Mississipi on plantait de la racine à sucre au lieu de coton, les constructeurs d'outillage de farming auraient depuis longtemps fourni l'arracheuse parfaite que l'Europe achèterait comme la moissonneuse-lieuse. A défaut de mécanique on a de la Pologne. Sur une pièce de quarante hectares où les larges feuilles qui habillent la terre jusque sous l'ombre de la forêt distante, portent la mouille de décembre, quarante ouvriers sont au travail dont cinq Français, neuf Belges migrants saisonniers qui arrivent quand on commence et partent à la dernière betterave, et vingt-six Polonais sédentaires logés dans le village, installés avec leur famille, émigrants définitifs. Toute l'équipe a des bottes et des tabliers de caoutchouc pour naviguer dans cette plaine collante où l'eau des feuilles saute au visage et inonde jusqu'au ventre. Il y a trois mois, dans les pièces maintenant en labour sur les éteules, les mains s'usaient sur le manche des four-

ches échauffé au grand soleil par le gerbage des bottes de blé en haut des camions. Aujourd'hui on est dans l'embrun de terre, l'eau des touffes de feuilles qui tiennent l'homme humide comme un marin de chalutier par gros temps. Cette nuit de novembre il a gelé à 4°. Au matin, par beau ciel clair, le givre nocturne fond sur la végétation qui ruisselle. Les betteraves ont été bien démarrées au printemps. Il y en a deux et demie au mètre : cinq sur deux pas. Cela fait d'amples bouquets de verdure qui tiennent un litre d'eau. Les vingt-six Polonais qui en sont à attaquer la cinquième pièce depuis le 25 septembre ont déjà arraché au 22 octobre, 225 hectares à 250 francs. Par beau temps, chaque ouvrier travaille vingt ares en un jour et gagne de 50 à 60 francs. Cela fait une moyenne de 100 francs pour le ménage : homme et femme. Le travail dure jusqu'au 25 novembre. Il y a 60.000 betteraves à l'hectare. La gelée précoce est un bénéfice car la paie augmente de 10 % quand il faut couvrir de feuilles les tas de racines pour éviter que le froid nocturne ne les gâte. Avant 8 heures du matin, la besogne n'est pas aimable dans la mouille glaciale. La terre méchante mord les mains douloureuses. Heureusement les journées sont si belles que Sophie la Polonaise peut mener aux champs la voiture où rit son dernier enfant, une fillette de huit mois, si sage qu'on ne sait pas qu'elle est là. On croirait que la voiture ne contient que de la pitance : la marmite, le litre et le pain, car mieux vaut manger aux champs que de perdre le temps du trajet jusqu'au village. Quand à midi on a déjà parcouru dix ares et qu'on a pris le travail dans une pièce éloignée, il faut faire bien des pas dans la terre collante et les tas de racines pour rattraper la route.

Mieux vaut rester sur le chantier. 60 francs de l'are et 10 % d'enfeuillage, font cher la minute. Aussi la Polonaise ne déplace pas souvent la voiture de son enfant. Elle la met au centre du travail. Elle et Wladislas, son mari, remuent le pic d'arrachage avec la même promptitude.

Avant de venir en culture dans le Valois, ils étaient dans les mines, d'abord en Westphalie, puis en Sarre. Ils se demandent toujours s'ils toucheront leur retraite proportionnelle de douze ans de charbonnage. La mine, c'était un bon métier pour la femme. Elle se levait à sept heures le matin, ne s'occupait que de sa maison et de lessiver les nippes de fosse. En culture, elle est debout avant le jour, fait le ménage et va aux champs. Mais elle gagne autant que l'homme. Elle est enragée sur l'ouvrage, il ne faut pas que ça traîne. Une fois le maître de la terre est passé et a parlé à son mari qui a dû s'arrêter pour répondre. Sophie a crié : « Travaille ! ». C'était son droit. La paie à l'hectare ne comprend pas la conversation avec le patron. Pour raconter des histoires entre hommes, il faut attendre la fin de l'ouvrage. La betterave, c'est comme le charbon : le compte aux pièces ; le rendement. Sur un hectare, Sophie et son homme Wladislas enfoncent 60.000 fois le pic dans la terre, donnent 60.000 coups de serpe pour séparer la touffe de feuilles du col de la racine, mettent en tas, couvrent pour vingt-cinq francs de plus et vont ainsi chaque jour pendant trois mois, trimant au gel et à l'eau, tellement courbés vers la terre que lorsqu'ils se redressent il leur semble que tout grandit avec eux : les monceaux de racines et la lointaine forêt qui fait un grand cercle noir autour de l'immense clairière de labeur où fume la cheminée de la distillerie.

Dans la maison de la mine, Sophie pouvait mieux s'occuper de ses enfants, leur faire réciter le catéchisme dans le livre illustré par la figure balafnée de la Vierge de Czestochowa. Sa fille aînée, qui a huit ans, et son garçon de six ans, lui donnent maintenant des leçons de français. Elle n'en est plus à parler à l'infinif comme les Polonais qui arrivent du Dniester. Elle ne dit pas : « Moi aller aux champs », car ses enfants lui apprennent l'indicatif présent : « Je vais aux champs ».

Ils sont les premiers à l'école parce que les petits Français en rentrant chez eux entendent des mots d'argot, répètent : « J'en ai marre, c'est moche », tandis que les petits Polonais ne connaissent que la langue correcte de l'institutrice et ne se trompent pas sur la règle des participes.

Le rang de betteraves que Sophie attaque

maintenant tire droit sur la voiture de l'enfant. La femme mesure sur ce but sa vitesse d'arrachage. Elle manie le pic fourchu avec une telle adresse qu'à peine le fer enfoncé elle pèse d'une main sur le manche et de l'autre tire sur la touffe de feuilles. Jamais elle ne casse la racine par un coup d'outil donné trop près. Elle va aussi vite qu'on peut aller mais sans massacrer les plantes. Quand elle fait le tour de la voiture et la déplace vers le rang des betteraves déterrées, elle voit les yeux de sa fillette qui sont bleus et sérieux. La petite ne demande pas à boire. Elle ne se plaint pas. Elle est repue, au chaud et au sec, dans les langes de laine et une bouillotte aux pieds. Sous la brise qui mord la peau une douce tiédeur vient de la capote de la voiture tournée à contre-vent.

Qu'est-ce que tu veux ?

Elle veut voir le visage de sa mère. Sophie le sait bien. Mais soixante francs de l'are ne permettent pas à une enfant de betteravière polonaise de regarder longtemps la figure maternelle et ce beau sourire sous le mouchoir rouge et jaune qui serre les cheveux blonds.

Sophie avance la main, rien que pour un instant, un petit chatouil ; l'enfant prend le doigt mouillé de la glaise des grands champs et le serre avec cette obstination qu'ont les petits à se réjouir par l'étreinte, se sentir plus qu'eux-mêmes en saisissant une autre vie. La mère et l'enfant se liaient par cette douceur inlassable qui imposait à la dure travailleuse la câlinerie tenace de la fillette maintenant riieuse et qui poussait de petits cris. Elle avait trouvé son bonheur. Elle n'était plus seule sous la capote de sa voiture dans l'immensité des champs industriels.

Sophie perdait des minutes d'arrachage. L'insistance de cette main d'enfant était plus forte sur elle que l'obligation de travail. Elle attendait d'être libérée de cette tendresse comme elle attendait la nuit pour quitter le champ. Une domination plus puissante que la betterave à 250 francs l'hectare courbait son âme et illuminait son visage.

Pour le repas, elle ne gaspillait pas des minutes à la meilleure heure de la journée. Elle disait : « C'est l'hectare qui mène ». Elle traitait de fainéants les hommes qui voulaient aller manger à la ferme, pour s'asseoir sur des bancs et avoir le nez dans une assiette fumante.

Si l'enfant ne s'était endormie dans son bonheur, Sophie aurait perdu cinq francs de travail. Quand elle fut libre de la main de tendresse, elle regarda vers Wladislas et les hommes dont les gestes accélérés semblaient ceux d'une lutte contre un ennemi terrassé.

Aucun reproche ne venait d'eux. Elle gardait toute sa fierté. Elle se remit à l'ouvrage avec une telle énergie qu'elle allait plus vite qu'eux, sa tête si fortement secouée par les saccades

de l'arrachage qu'elle dut serrer sous le menton le nœud de son mouchoir, car elle était trop honnête femme pour montrer ses cheveux nus.



PIERRE HAMP.

# Une enquête sur le terrain

## I

On nous avait dit : voulez-vous tout savoir des Polonais qui sont venus comme ouvriers en France pour y gagner leur pain ? Allez d'abord à Lens, capitale incontestable des mineurs polonais. Passez après par Laon, Soissons, Compiègne ou Senlis, grands centres des Polonais qui travaillent dans les fermes. Dirigez-vous après sur Toulouse, Agen ou Auch, n'oubliant pas de vous arrêter en cours de route à Rosières, près de Bourges, où les Polonais représentent quelque chose comme 50 % d'ouvriers d'une grande entreprise industrielle. Et vous aurez une notion exacte de ce qu'est la population polonaise en France.

— Et à Toulouse, Agen ou Auch, qu'y a-t-il ?

— Là, c'est l'avenir ! Un phénomène nouveau ; un grave problème ! Vous verrez ! Vous serez surpris !

Nous sommes donc allés à Lens et de là à Liévin, à Nœux, à Bruay, à Marles, à Dourges, à Ostricourt, à Aniche et à Anzin, c'est-à-dire là où se trouvent les plus grandes compagnies charbonnières.

Nous avons pu voir ainsi tous ceux — ingénieurs, porions, syndicalistes, instituteurs, prêtres, commerçants — qui depuis quinze ans observent, jour par jour, l'activité des mineurs polonais. Et voilà le résumé de leurs opinions.

Cinquante mille mineurs polonais ont repeuplé les cités minières du Nord et du Pas-de-Calais. Ils sont venus de loin, mais ils restent. Leurs maisonnettes bien entretenues té-

moignent de leur souci de propreté. Leurs poulaillers bien garnis, leurs jardins cultivés avec soin, prouvent qu'ils sont travailleurs et économes. Comme main-d'œuvre, ce sont des gens doués d'une force et d'une résistance exceptionnelles. Comme professionnels du fond — des mineurs adroits et intelligents. Ils semblent s'être stabilisés définitivement dans les « corons » et élever leurs fils dans la tradition du métier.

— Et les relations de bon voisinage entre Français et Polonais ? Sont-elles dépourvues d'animosité, contrairement à ce qui existait avant la guerre ? demandions-nous à un des dirigeants du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais.

— S'il y avait mésentente, nous disait-il, nous nous sommes employés à la faire complètement disparaître. Aujourd'hui, les Polonais entretiennent d'excellentes relations avec leurs camarades français, et nos ouvriers nationaux se sont toujours élevés contre le licenciement des mineurs polonais.

Cependant quelque chose nous obsédait. La concentration d'une telle masse de Polonais sur le territoire de dix ou de douze cantons ne présentait-elle pas quelques inconvénients pour la fusion de cette population avec la communauté française ? Comment concevoir, en effet, une rapide francisation dans des agglomérations où les Polonais représentent, par rapport aux Français, 50, 100 et même 200 % ?

Et leurs journaux quotidiens ! Et leurs associations tellement nombreuses qu'un mineur sur deux en fait partie ! Et les cent moniteurs

polonais ; et les trente prêtres ; les instituteurs d'éducation physique ! N'y a-t-il pas dans tout cela quelques éléments d'appréhension aux yeux de tous ceux qui désireraient voir se fondre cette population dans la grande famille française ?

Parmi les nombreuses opinions que nous avons recueillies à ce sujet, quelques-unes seulement nous ont paru dignes d'être retenues et reproduites.

— Il est évident, disait-on, que certaines de nos communes sont sursaturées de Polonais et qu'il aurait été plus habile de repeupler les « corons » en les dosant avec d'autres éléments étrangers, comme l'ont fait, par exemple, les mines du Centre et du Sud-Est. Ainsi, l'influence des mœurs, des habitudes et de la mentalité française se ferait certainement sentir bien davantage. Cependant, les résultats obtenus avec leurs enfants nous dispensent de toute inquiétude.

Une brillante pédagogue, directrice du lycée de jeunes filles à Lille, M<sup>me</sup> Marquigny, nous a confirmé, d'ailleurs, cette opinion.

— La faculté de réceptivité est très grande chez les petits Polonais, nous disait-elle. Les maîtres chargés de les instruire sont unanimes à le reconnaître : tel apprend le français courant en trois mois ; tel autre le parle correctement et souvent sans accent, au bout d'un an.

« En somme, concluait M<sup>me</sup> Marquigny, ces enfants s'adaptent chez nous et s'adaptent même très rapidement. »

— Quant aux prêtres et moniteurs polonais, leurs journaux et leurs associations, nous affirmait-on, il suffit d'observer attentivement et consciencieusement leurs agissements et leurs écrits pour se rendre compte de leur utilité, même au point de vue français.

Quel paradoxe, diriez-vous, mais dans le pays du diamant noir, on n'est pas à un paradoxe près.

Nous voulions, cependant, qu'on nous l'expliquât.

— Eh bien, voilà, répondit notre aimable interlocuteur, les prêtres, les instituteurs, les associations, les journaux polonais servent à entretenir dans ces individus déracinés de leur milieu natal et non incorporés encore dans la collectivité française, une ambiance psychologique sans laquelle ils risqueraient de sombrer dans une anarchie affective et morale. On lutte ainsi contre de graves perturbations psychologiques qui menacent l'immigrant, on le défend, lui et sa famille, contre le danger d'une déchéance sociale.

Que voilà des paroles rassurantes. Oui, les mineurs ont choisi le bon chemin, celui

qu'avaient suivi leurs prédécesseurs, les glorieux proscrits de 1831 et d'autres exilés polonais bien avant encore. Tout en poursuivant leur destin de bons citoyens polonais, ils orientent leurs enfants vers une fusion avec la collectivité qui leur a donné l'hospitalité et se montrent, eux-mêmes, animés d'un esprit de véritable amitié pour leur nouvelle patrie d'adoption.

Lorsqu'éclata la guerre, les jeunes mineurs polonais, les Sokols en tête, partirent sous les drapeaux français. M. Gasiorowski, président du « Comité des Volontaires Polonais », pouvait déclarer, dès les premiers jours de la mobilisation, que « la vaillante petite population polonaise du nord de la France avait fourni un détachement de volontaires ».

Lorsque dans la Ruhr se posa devant la population polonaise de cette région la question de choisir entre une solution de facilité et le devoir profrançais, les Polonais n'hésitèrent pas un seul instant : ils se rangèrent dans le camp français, s'opposèrent à la grève, continuèrent de descendre dans les mines et consentirent, par la suite, à partir pour la France, en dépit de leurs intérêts matériels les plus évidents.

Et, enfin, actuellement, — que de preuves de leur attachement sentimental !

Le jour de l'armistice, les anciens combattants polonais fleurissent partout les tombes des soldats français. La presse polonaise paraissant en France consacre bien plus de place aux informations concernant la France que la Pologne. C'est grâce à elle que l'ouvrier polonais apprend à connaître la France et il est juste d'ajouter que ces informations sont toujours présentées avec cet esprit d'amitié pour la France qui caractérise tout bon patriote polonais. De grandes associations polonaises choisissent des personnalités françaises pour leurs présidents d'honneur. Des dizaines de milliers de Polonais fraternisent avec des Français au sein des syndicats et des coopératives. De jeunes Polonais se rangent à côté des jeunes Français dans des équipes sportives, des fanfares et des chœurs. Et, pour compléter ce tableau des transformations psychologiques qui s'opèrent chez les mineurs polonais en France, faut-il rappeler que deux instituteurs, fils de mineurs polonais encore en exercice, apprennent déjà aux petits écoliers français les règles de la grammaire.

Mais il nous faut quitter les mineurs. Allons voir ce qui se passe sur d'autres grands chantiers de l'activité française. En route pour Laon, une des capitales de Polonais qui travaillent dans les fermes.

# Documents

## LE PROBLEME DE L'EMIGRATION EN POLOGNE

### I. — L'ÉMIGRATION AVANT LA GUERRE.

Les difficultés de nos populations rurales sont un objet de préoccupation pour l'opinion publique et les milieux gouvernementaux. On analyse les causes de l'appauvrissement des campagnes, on cherche des moyens préventifs, on trace parfois des programmes d'une belle apparence, mais d'une façon générale, on sous-estime le surpeuplement inouï de notre campagne et le problème de l'émigration qui en résulte.

Dans les courants migratifs, la campagne a joué et joue toujours, le rôle de facteur essentiel.

On ne prend bien conscience de l'étendue et de l'importance de l'émigration dans la vie économique polonaise que si on l'étudie dans la période de pleine liberté des mouvements migratifs, c'est-à-dire avant la guerre.

Durant l'année 1912-13, il est entré aux Etats-Unis d'Amérique 174.365 émigrants polonais, 101.330 Juifs, 80.865 Allemands, 51.472 Russes et 30.588 Petits-Russiens.

Etant donné que la plupart des émigrants juifs se recrutaient sur le territoire de l'actuelle République Polonaise et que tous les Petits-Russiens (Galicie Orientale), ainsi qu'un certain pourcentage de Russes et d'Allemands provenaient également de Pologne, on peut donc soutenir sans exagération qu'en 1912-13 la Pologne a fourni aux seuls Etats-Unis d'Amérique environ 300.000 émigrants, dont plus de 200.000 venaient de la campagne.

1912-13 a été une année de record, sans être pourtant exceptionnelle, car durant la dernière décade d'avant-guerre, l'émigration polonaise et l'émigration juive étaient constamment de 100.000 chacune.

La réémigration des éléments polonais rentrant

des Etats-Unis n'excédait pas, d'une façon générale, de 20 ou 30 % le nombre des partants (24.107 personnes en 1912-13). Pour les Petits-Russiens, ce pourcentage était bien moindre, et quasi inexistant pour les Juifs.

En dehors des Etats-Unis, qui absorbaient la majeure partie de notre émigration transatlantique, les émigrants polonais se dirigeaient également sur d'autres pays d'outre-mer, comme le Canada (principalement les Petits-Russiens de Galicie Orientale), le Brésil, l'Argentine. Le Comité Statistique d'Emigration de Varsovie détermine de la façon suivante le pourcentage des émigrants de Pologne russe en 1912 :

Pour l'Amérique du Nord.....	75,6 %
» l'Amérique du Sud .....	11,5 %
» l'Europe occidentale .....	9,5 %
» la Russie et la Sibirie.....	3,4 %

En même temps que l'émigration outre-mer, l'émigration ouvrière définitive à l'intérieur des trois pays occupants atteignait des proportions considérables, surtout en Allemagne. Dans 47 communes, échelonnées le long de la voie ferrée allant de Gelsenkirchen à Hamm, les Polonais constituaient de 10 à 35 % de la population et dans la commune de Habinghorst, cette proportion atteignait 43,8 %. En outre, on chiffrait à un demi-million le nombre de Polonais établis dans les districts industriels de Westphalie et de Rhénanie.

L'émigration en Russie faisait aussi de grands progrès. A côté des centres polonais ouvriers ou intellectuels de Saint-Pétersbourg, Moscou, Karkow ou Daleka Tchita, des colonies agricoles polonaises commençaient à se fonder en Sibirie.

Le *Goniec Wieczorny* du 30 juillet 1913, n° 347, déclare :

« D'après le compte rendu du Comité Colonial d'Extrême-Orient, en 1911, 60.700 ouvriers ont émigré de Pologne en Extrême-Orient. »



L'émigration outre-mer, européenne et sibérienne n'embrasse pas toutes les données du problème. L'émigration saisonnière jouait plus d'une fois dans la vie des campagnes un rôle égal et parfois supérieur à celui de l'émigration outre-mer. Le marché principal de l'émigration saisonnière était l'Allemagne.

D'après les statistiques de l'*Arbeiterzentrale*, en Allemagne, pour un chiffre global de 767.215 cartes d'identité, on en distribua en 1913 :

Aux Polonais .....	283.395
Allemands .....	20.173
Lithuaniens .....	2.747
Russes et autres .....	10.760

En Autriche :

Polonais .....	75.079
Petits Russiens .....	91.395
Autres .....	114.663

Exception faite des Lithuaniens et d'une petite partie de Russes, tous les émigrants de l'empire russe provenaient du territoire de l'actuelle République Polonaise.

En fixant à 310.000 le chiffre des émigrants de la République Polonaise, nous obtenons avec les émigrants de Galicie le chiffre de 476.474 émigrants saisonniers, donné par l'*Arbeiterzentrale*.

Ce n'est évidemment pas un chiffre complet. Tout d'abord, il n'y avait pas de cartes d'identité obligatoires en Allemagne du Sud (Bavière, Wurtemberg et autres) et ensuite là où l'obligation existait, un certain nombre d'émigrants échappaient au contrôle de l'*Arbeiterzentrale*. C'est pourquoi le chiffre exact d'émigrants saisonniers de Pologne russe et autrichienne en Allemagne dépasse le chiffre de 500.000 et donne avec les émigrants de l'ancienne Pologne prussienne le chiffre de 600.000 émigrants saisonniers pour le seul Empire germanique. A côté de cela, nous avons une émigration saisonnière en France, Suisse, Danemark, Suède, Bohême, Roumanie et autres pays d'Europe. Le nombre de ces émigrants se chiffrait à 10 ou 20.000 par an.

L'émigration saisonnière dans les pays ci-dessus nommés différait quelque peu de l'émigration en Allemagne, car le séjour de l'émigrant en Suisse ou au Danemark se prolongeait parfois de plusieurs années, à la suite de quoi, dans différents Etats européens, des centres de vie polonaise commencèrent à se fonder.

Devant l'insuffisance des données statistiques, il est impossible de fixer le chiffre exact de l'émigration polonaise d'avant-guerre, mais *même les calculs approximatifs indiquent que l'émigration, dans les dernières années d'avant-guerre, absorbait presque tout l'accroissement naturel de la population.*

En chiffres ronds, il émigrerait 200.000 personnes

par an aux Etats-Unis, 50.000 dans les autres pays d'outre-mer ou du continent. En évaluant modestement à 50.000 l'émigration intérieure dans les pays occupants, nous obtenons un chiffre de 300.000 environ pour l'émigration définitive, ce qui, avec le chiffre de 600.000 émigrants saisonniers en Allemagne, absorbait presque en totalité l'accroissement de la main-d'œuvre ouvrière, d'avant-guerre, sur le territoire de l'actuelle République.

Après la guerre, on ferma peu à peu à l'émigrant polonais un pays après l'autre; c'est pourquoi, indépendamment de la crise économique mondiale, la Pologne doit supporter le faix de la crise d'émigration, comprenant environ 2 millions de travailleurs (300.000 émigrants d'outre-mer et continentaux durant cinq ans donne 1.500.000 + 600.000 émigrants saisonniers = 2.100.000 émigrants).

## II. — L'ÉMIGRATION APRÈS LA GUERRE.

D'après les données officielles polonaises, auxquelles il faut apporter plus d'une fois d'importantes correctives, le mouvement d'émigration durant les années 1918-1934 a atteint le chiffre de 1.708.353 personnes, dont 1.017.266 pour l'émigration continentale et 691.087 pour l'émigration d'outre-mer.

Le mouvement de réémigration dans la même période s'exprime par le chiffre de 781.776 personnes (618.834 pour la réémigration continentale et 162.942 pour celle d'outre-mer), c'est-à-dire qu'*au cours des seize dernières années il s'est dispersé sans retour à la surface du globe 926.577 citoyens polonais.*

Dans l'émigration continentale, la France arrive en tête, avec 550.114 immigrants polonais; la deuxième place revient à l'Allemagne, avec 397.356 personnes, et la troisième à la petite Lettonie agricole, avec 21.074 personnes, dépassant la riche et industrielle Belgique (18.352 immigrants).

Les autres Etats, à l'exception du Danemark (5.679 personnes) et de la Roumanie (4.113), reçoivent un nombre minime d'immigrants polonais.

La réémigration continentale a rendu à la Pologne 618.834 personnes, laissant hors des frontières, presque exclusivement en France, 398.432 personnes. Le plus grand nombre de réémigrants a été fourni par l'Allemagne (387.657) et ensuite par la France (130.538).

L'exactitude de ces chiffres demande examen. En effet, à côté des passages en fraude massifs de la frontière durant les premières années de l'indépendance, les rouages de notre appareil administratif, chargés de dresser les listes du mouvement d'émigration, ne fonctionnaient pas toujours très bien. L'insuffisance de nos statistiques apparaît surtout nettement pour l'émigration en Allemagne.

Nos données officielles indiquent comme maximum de l'émigration en Allemagne le chiffre de 87.247 personnes en 1929, et pour les années 1922,

23, 24 et 25, le chiffre de 41, 17, 80 et 266 émigrants, alors qu'en réalité, jusqu'en 1930 inclus, il émigrerait en Allemagne 100.000 personnes par an.

Jusqu'en 1925, en l'absence de conventions, l'émigration en Allemagne était en principe interdite, mais en réalité on ne créait aucune difficulté aux émigrants saisonniers dans le passage clandestin de la frontière. Tous les facteurs polonais intéressés se rendaient compte de la nécessité de ce mouvement et toléraient le passage illégal des frontières.

En 1926, après la conclusion d'une convention d'émigration avec le gouvernement allemand, la situation changea et les offices de placement polonais tâchèrent d'organiser jusqu'à un certain point l'émigration saisonnière, mais n'y arrivèrent qu'en partie. Un sérieux pourcentage de nos émigrants saisonniers continua à passer en Allemagne et à revenir par les chemins depuis longtemps battus, en évitant les institutions et formalités officielles.

Etant donné que les Allemands, le travail des champs une fois terminé, renvoyaient scrupuleusement nos émigrants, les insuffisances des statistiques n'influent pas sur le bilan de l'émigration en Allemagne. Par contre, la détermination exacte de ce mouvement a une importance décisive pour l'évaluation de ses conséquences économiques.

*Jusqu'en 1930, les émigrants saisonniers envoyaient ou rapportaient d'Allemagne environ 50 millions de zlotys par an; en 1931, la moitié de cette somme; dans les années suivantes, rien ou presque rien.*

388 émigrants légaux en 1932 ou 914 en 1934 ne peuvent influencer, même de la façon la plus minime, sur la situation économique de la campagne polonaise. Dans la situation actuelle, il ne peut plus être question de passages clandestins. Les Allemands ont fermé leurs frontières et renvoient en Pologne chaque émigrant illégal.

La fermeture de la frontière a été ressentie le plus douloureusement pas le district de Wielun, qui à lui seul envoyait en Allemagne près de 20.000 personnes par an.

Le deuxième marché de travail important, la France, s'est fermé aussi, du moins temporairement.

L'émigration en France, ayant atteint son maximum d'intensité en 1930 (86.500) est tombée à 8.133 en 1932, s'est relevée quelque peu en 1933 (11.427) pour retomber en 1934 (8.026) au-dessous du niveau de 1932.

Plus significatifs, quant à la France, dans ces années de crise, sont les chiffres concernant le mouvement de retour. Or, si jusqu'en 1930 la réémigration était relativement insignifiante, à partir de 1931 elle marque une tendance très nette à monter.

Pour le chiffre global de 130.538 réémigrants, il est rentré de France en Pologne, durant les quatre dernières années, 81.675 personnes, alors que dans la même période il en est parti chez notre alliée 55.982.

Les autres pays d'Europe, s'il s'agit de notre émigration en général, n'ont pas joué de rôle consi-

dérable et à partir de 1931 ils ont, sauf la Lettonie, perdu toute importance.

Pour l'émigration outre-mer, prise globalement, la première place revient aux Etats-Unis (266.390), la deuxième au Canada (135.309), la troisième à l'Argentine (131.877), la quatrième à la Palestine (69.899) et la cinquième au Brésil (34.844). Le Pérou, auquel on a fait une telle publicité dans la presse polonaise, a reçu à peine 363 émigrants polonais. Les chiffres fournis sont également inférieurs aux chiffres réels, bien que le contrôle de l'émigration outre-mer ait été plus facile et plus strict que pour l'émigration continentale.

D'après les données polonaises, en 1929, il est parti 21.116 personnes pour l'Argentine, alors que la Direction Argentinienne de l'Immigration indique plus de 24.000 immigrants polonais. L'Uruguay fournit un chiffre de plus du double de celui (7.076) de notre statistique. L'explication de ce phénomène est simple. L'Uruguay, fier de ses principes libéraux, pour lesquels il est renommé dans toute l'Amérique du Sud, ne suscitait aucune difficulté aux émigrants polonais munis de ce que l'on nomme les « passeports jaunes » allemands. Cette circonstance était exploitée par les lignes maritimes allemandes, qui organisèrent tout un système de passages clandestins de frontières.

La réémigration était très peu sensible et s'exprime pour toute cette période par le chiffre de 162.942 personnes, c'est-à-dire qu'il est demeuré définitivement outre-mer 528.145 émigrants.

Le mouvement de réémigration atteint des proportions considérables au cours des seules années 1920-22, immédiatement après le recouvrement de l'indépendance, tant qu'exista parmi la colonie polonaise américaine l'élan du retour en Pologne. Ensuite la réémigration diminua, pour tomber à 2.262 personnes en 1934. Sont surtout intéressants les chiffres concernant les Etats-Unis, qui figurent dans nos statistiques avec 26.328 émigrants pour 1920 et 50.205 pour 1921. En 1922, chute brusque à 8.939 personnes, puis stabilisation au niveau de 2.000 par an. 1928 marqua une autre baisse et une stabilisation à 1.000 personnes; les années 1932, 33 et 34 donnent 632, 218 et 308 réémigrants des Etats-Unis.

La comparaison des chiffres d'émigration d'après-guerre, durant la période de crise, avec ceux d'avant-guerre, peut seule donner une idée exacte du désastre économique que la Pologne doit supporter, en plus de la crise mondiale.

En 1913, 660.000 émigrants saisonniers trouvaient du travail hors les frontières polonaises.

En 1934, ces 600.000 hommes, plus 10.000 réémigrants continentaux (émigration continentale : 21.758, réémigration : 31.770) cherchent du travail en Pologne et n'en trouvent pas.

En 1913, environ 300.000 émigrants outre-mer et continentaux quittèrent la Pologne, fondant de nombreux établissements dans tous les pays d'Europe

et d'Amérique; et il en parlait à peu près autant annuellement de Pologne durant les années précédentes.

En 1934, 18.540 personnes partirent au delà des mers (émigration outre-mer : 20.802, réémigration : 2.262); en 1933 : 13.313; en 1932 : 3.799; en 1931 : 4.547; c'est-à-dire qu'en 1934, environ 1.200.000 émigrants manqués cherchent du travail en Pologne et n'en trouvent pas.

### III. — L'ÉMIGRATION A-T-ELLE PRIS FIN ?

On traite la question de l'émigration, en Pologne, comme une mouche importune, c'est-à-dire comme un problème d'ordre secondaire, qu'il faut repousser à l'arrière-plan, afin qu'il ne trouble pas l'étude de questions supérieures, décisives pour l'avenir de la nation. C'est pourquoi nous nous débarrassons de ce problème par des lieux communs dans le genre de ceux-ci : l'Etat n'a pas de moyens en vue d'une action d'émigration, l'émigration a pris fin et il n'y a pas lieu de s'en occuper davantage. Mais l'émigration a-t-elle réellement pris fin ?

En Pologne, l'émigration a atteint son niveau le plus bas en 1932 (11.772 émigrants continentaux et 9.667 outre-mer), mais depuis cette époque elle ne cesse de croître et s'exprime par le chiffre de 100.000 personnes durant ces trois dernières années. Ce chiffre de 100.000 (exactement 99.507) émigrants à l'époque des plus grandes entraves à l'immigration est la meilleure preuve de la force d'expansion de notre population : elle commence à vaincre les obstacles et les difficultés créés par la crise, ainsi que les aggravations des règlements à l'immigration. Evidemment, le fait simultané de la réémigration diminue la valeur matérielle de ce chiffre, mais ne peut affaiblir son importance en tant que symptôme.

Or, cette sorte de symptômes se manifeste... d'une manière de plus en plus menaçante dans les autres pays d'Europe et dans un avenir proche, ils feront de la question de l'émigration un problème d'importance mondiale, auquel on cherchera une solution sur la terre entière. Les hommes d'Etat anglais parlent aujourd'hui déjà du partage des matières premières coloniales; demain il sera question de territoires pour les émigrants. Il est à redouter que le lendemain, ainsi qu'il est fréquemment arrivé, ne nous trouve pas prêts.

Cependant, indépendamment de l'avenir, la réalité d'aujourd'hui n'est pas aussi désespérée qu'il semblerait à première vue.

Evidemment, étant donné le formidable chômage qui existe dans le monde entier, l'émigration salariée sous toutes ses formes doit être considérée comme terminée. Aucun gouvernement au monde ne tolérera l'afflux d'ouvriers étrangers dans son pays, mais ce même gouvernement s'adaptera à

toutes les entreprises, tendant au relèvement économique dudit pays ou Etat, ce qui a lieu partout où on mène une action colonisatrice.

Effectivement, l'étude des relations avec les pays d'immigration démontre que la plupart de ces pays repoussent uniquement l'émigration ouvrière, salariée, et sont tout prêts à faciliter l'immigration agricole, d'établissement.

En Amérique du Sud, on trouve des millions de kilomètres carrés de terre vierge, qui attendent avec impatience la charrue de l'arrivant européen. La colonisation est surtout populaire dans les républiques du Pacifique et en Uruguay. Il suffit de rappeler les énormes concessions colonisatrices, reconnues par le Pérou à des compagnies étrangères, le financement par le gouvernement chilien, pendant des années, des traversées de colons allemands, les privilèges des ménéonites au Paraguay, qui en faisaient un Etat dans l'Etat, enfin l'intérêt porté par la Colombie aux questions de colonisation. De même, les grandes républiques sud-américaines ont depuis longtemps des plans de colonisation, dont on remet sans cesse la réalisation, faute d'argent.

Devant l'état des finances des pays sud-américains, il est inutile de compter sur eux pour financer une action colonisatrice, mais on peut leur demander une série d'autres avantages, tels que terres, crédit dans les banques d'Etat (en Argentine et Uruguay seulement), dégrèvement des droits de douane et des impôts, etc. Par contre, examinant l'affaire d'un point de vue pratique, il faut organiser soi-même le transport des colons au delà de l'Océan et leur faciliter les premiers pas dans leur installation sur une terre nouvelle. La traversée de l'Océan constitue jusqu'à présent la plus grande difficulté.

Les frais de transports maritimes et terrestres s'élèvent actuellement à 667 zlotys 50 par personne adulte, c'est-à-dire 3.000 zl. environ par famille suivant son état numérique; dans ces conditions, l'émigration colonisatrice n'est donc accessible qu'à des paysans riches, dont le départ n'est ni utile pour eux personnellement, ni souhaitable pour le pays. Il est dans l'intérêt général de faire partir des gens affamés ne possédant pas de terre, et jamais des cultivateurs dont l'existence est assurée.

En Pologne, on n'a jamais envisagé le problème sous cet aspect, car on ne s'est pas essayé sérieusement à le résoudre; mais les Japonais, qui entreprennent une colonisation extrêmement active au Brésil (l'établissement d'une famille leur coûte plus de 10.000 zlotys) ont tourné la difficulté des frais en *en rejetant le poids sur les futurs gains des colons au Brésil*. De cette façon, le Japon a établi dans le seul Etat de Sao-Paulo plus de 100.000 personnes, et aujourd'hui l'émigration japonaise au Brésil surclasse toutes les émigrations européennes, embrasse toujours de nouvelles étendues (entre autres elle se déverse en un flux puissant sur l'Amazone) et cons-

titue un facteur important dans la vie de l'Etat brésilien. Les Japonais n'accomplissent pas de miracles, mais ils ont attaqué le problème avec réalisme, sans le traiter en mouche importune, ni comme occasion de verser un pleur sentimental sur le sort de l'émigrant en pays étranger; ils ont investi les capitaux indispensables et élargissent de plus en plus leur action.

Nos facultés d'organisation, notre sentiment d'ordre et de discipline sont très inférieurs aux dons d'organisation des Japonais (par exemple, les colons japonais, sur ordre venu d'en haut, ont embrassé le catholicisme, en tant que religion du pays où ils se trouvaient). C'est pourquoi la question des traversées à crédit demanderait une entente préalable avec les gouvernements des pays d'émigration, afin de pouvoir appliquer les rigueurs de la loi aux débiteurs sans conscience.

La question des frais de transport est parfaitement comprise des éléments sud-américains. En 1932, le Président de la Banque des Hypothèques à Montevideo (Uruguay), dans une conversation avec le signataire de ces lignes, se déclarait prêt à faire garantir par la Banque des Hypothèques la moitié des crédits consentis pour le transport des colons. Le règlement des frais de transport résout automatiquement le problème de la colonisation outre-mer. Alors l'étude et la réalisation de grands plans de colonisation ne se heurtera plus à de graves obstacles et la colonisation transatlantique deviendra de nouveau un facteur d'allègement pour le surpeuplement de nos campagnes.

En même temps, il faut penser à l'établissement de colons en France. L'inquiétude de l'opinion publique au sujet du dépeuplement des campagnes françaises ne date pas d'hier. La vie effacera les dissonances politiques (elle les efface déjà) fondées sur des causes passagères, irréelles. Environ deux millions d'hectares de terre arable transformés en pâturage ou laissés en friche par suite du manque de main-d'œuvre constituent une condition d'entente avec la France au sujet de la colonisation. Seule une certaine activité de notre pays nous offre des garanties pour l'avenir, qui doit trancher le problème du surpeuplement de l'Europe.

Pour nos agitateurs ruraux, les conditions de vie au Danemark sont un idéal, auquel la campagne polonaise devrait se conformer. Evidemment, ce serait là un immense progrès, une révolution complète de notre mode d'existence; mais alors il faudrait supprimer la moitié de notre population rurale, car la densité de la population des campagnes danoises n'atteint pas 50 pour cent de la nôtre; de plus, il faudrait organiser la colonisation outre-mer pour... l'excédent de la population de la campagne ainsi dépeuplée. En effet, les Danois organisent sur une grande échelle une action colonisatrice en Argentine; le ministre d'assistance sociale y est allé spécialement il y a deux ans, et le gouvernement

danois, d'après les informations de Buenos-Ayres, a consacré à cette action une somme de 15 millions de couronnes.

[Sous la signature de M. Pankiewicz, ces trois articles ont paru dans la *Gazeta Polska*, les 6, 23 et 31 décembre 1935.]

---

*Il n'y a guère de manifestation officielle franco-polonaise sans que les émigrations — celles d'aujourd'hui, d'hier et de jadis — ne soient évoquées. Voici trois extraits de discours prononcés par M. A. de Chlapowski, ambassadeur de Pologne à Paris, qui se rapportent aux années 1723, 1831, 1914.*

I. — A Nancy, à l'occasion de la promotion de l'ambassadeur de Pologne au grade de docteur « *honoris causa* ».

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL, MESDAMES, MESSIEURS,

Je viens de mentionner l'armée polonaise en France. Elle a été formée sous les auspices d'un des meilleurs et des plus éminents fils de la Lorraine — M. Raymond Poincaré. Il n'est plus parmi nous et sa mort, qui fut un deuil national pour la France, emplit encore d'un poignant regret les cœurs de tous ceux qui, comme moi, avons eu l'honneur de le connaître. La disparition de ce grand Français, de ce grand Lorrain, a profondément ému toute la Pologne, qui participe du fond de son cœur à votre douleur, en gardant fidèlement le souvenir de la contribution apportée par M. Poincaré à l'œuvre de sa Renaissance. Ce pieux hommage adressé à la mémoire de Poincaré réveille dans mon âme le souvenir tout récent d'une journée de deuil que j'ai vécu parmi vous, ici à Nancy, le 2 août, quand, sous un ciel lourd et noir, reflétant les sentiments de toute la France, nous suivions le cortège qui conduisait un autre grand Lorrain, le Maréchal Lyautey, à sa dernière demeure. Je m'incline très respectueusement devant ce glorieux chef pour lequel la force n'était qu'un instrument de paix et de progrès.

Si j'ai évoqué ici les personnalités de Poincaré et de Lyautey, c'est parce que ces grands noms resteront à jamais alliés dans mon âme au souvenir de cette Lorraine dont ils représentaient si bien la tradition.

La page de l'histoire Lorraine, sur laquelle les noms de Lyautey et de Poincaré sont imprimés en lettres d'or, n'est que la continuation d'un passé glorieux et d'une riche lignée d'hommes illustres. Le premier prince qui établit sa résidence à Nancy était Mathieu d'Alsace, dit « Le Bon » ; — le dernier qui

y régna et qui y laissa un souvenir si durable, a acquis le titre de « Bienfaisant ». C'est Stanislas Leszczynski, des mains duquel la France devait recevoir la Lorraine. C'est ce prince qui a cimenté une fois pour toutes l'amitié impérissable entre la Pologne et la Lorraine. Actuellement c'est aussi un Lorrain qui préside si noblement aux destinées de la France. Par leur attachement aux nobles traditions du passé, par leur compréhension des enseignements de l'histoire, par la fermeté et l'équilibre de leur caractère, les Lorrains sont un des facteurs les plus précieux de la continuité dans les relations d'amitié confiante entre nos deux pays.

II. — *Au Collège de France, à l'occasion du centenaire du chef-d'œuvre polonais « Pan Tadeusz » écrit à Paris.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre présence à cette cérémonie nous honore infiniment, elle nous est très chère, elle emplit nos cœurs, non seulement d'une joie sincère, mais aussi d'une reconnaissance profonde ; nous en apprécions pleinement tout le prix. Votre éminente personne incarne la France tout entière. Qu'il me soit permis de rappeler un lien intime qui vous attache à mon pays et dont nous connaissons la valeur. Vous êtes Lorrain, vous êtes le fils de cette terre de France qui est la plus proche de la Pologne du fait de la tradition précieuse léguée par le roi Stanislas qui a laissé dans votre belle Lorraine des souvenirs ineffaçables de son règne. Et comment oublier, d'autre part, que c'était le sang lorrain qui coulait dans les veines de Chopin ? En vous exprimant l'hommage respectueux de notre gratitude, je m'incline en même temps devant « le Lorrain de naissance, de race et de cœur » (ne sont-ce pas vos propres paroles, Monsieur le Président, que vous avez prononcées à l'occasion des fêtes de Chopin ?), qui préside aux destinées de la France avec tant de dignité et de noblesse.

Et comment dois-je dire notre gratitude au Collège de France et à son vénéré administrateur, M. Joseph Bédier qui, avec une cordialité et avec un empressement touchants, nous a donné son concours tellement efficace et généreux, pour mettre en œuvre l'idée d'une commémoration, à Paris, du Centenaire de « Pan Tadeusz ». Je ne trouve pas de mots appropriés pour lui dire à quel point nous lui sommes reconnaissants et obligés.

« Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne. » Mais, encore que de vieux dictons représentent la sagesse des nations, ce n'est pas, certes, la formule qui commande nos sentiments à votre égard. Veuillez croire, Monsieur, que nous avons contracté envers vous une dette considérable de reconnaissance et que nous vous sommes obligés,

non seulement de tout ce que vous avez fait pour rendre possible cet hommage au plus grand des poètes de la Pologne, mais aussi de la manière si exquise dont vous avez prêté votre concours pour donner à la cérémonie d'aujourd'hui tout l'éclat désirable.

Je dois dire qu'elle reçoit un éclat tout particulier de votre personne, Monsieur, qui êtes l'incarnation de l'esprit même du Collège et dont les ouvrages, universellement admirés, représentent les plus hauts sommets de l'humanisme français.

Pour que la commémoration du Centenaire de « Pan Tadeusz » pût recevoir la forme achevée et parfaite, il a fallu, en effet, qu'elle eût son point culminant dans le cadre du Collège de France, dans cette atmosphère spirituelle qu'on ne respire nulle part ailleurs, dans cette maison vénérable de libre examen et de libre recherche dans laquelle Adam Mickiewicz, à côté de Michelet et de Quinet, faisait entendre la voix de la justice éternelle et le cri de la liberté outragée.

Voilà pourquoi je sens que la tâche qui m'incombe est d'autant plus difficile. Je dis simplement « merci de tout cœur » à M. l'Administrateur et à MM. les Professeurs du Collège de France, à M. René Doumic, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, qui a bien voulu s'associer à cet hommage à Mickiewicz et qui en a rehaussé l'importance par son autorité et par le prestige de son nom, à M. André Mazon, maître renommé en matière de langues et de littératures slaves, dont les beaux et émouvants discours ont réjoui nos esprits et nos cœurs, à vous tous, Mesdames et Messieurs, qui avez bien voulu assister M. le Président de la République à l'occasion de cette cérémonie.

Certes, c'est un jour de fête des lettres polonaises que nous vivons aujourd'hui et dont la signification a été soulignée par des paroles si éloquentes que nous venons d'applaudir. Je ne veux pas affaiblir, par mes éloges, l'impression profonde qu'elles ont laissée dans nos âmes. Toutefois, je ne puis m'empêcher de rendre ici hommage au Collège de France lui-même, à ce foyer de lumière qui a accueilli Mickiewicz avec une générosité émouvante et qui nous reçoit aujourd'hui. En effet, le Collège de France fut pour Adam Mickiewicz, pèlerin et défenseur ardent d'une cause sacrée entre toutes, un refuge et un lieu sûr, où il pouvait exprimer le fond de ses idées sur la destinée de l'homme et de l'humanité.

Les représentants des Lettres polonaises ont saisi l'occasion du Centenaire de « Pan Tadeusz » pour venir à Paris et pour témoigner de la vitalité des liens intellectuels et moraux qui unissent la France et la Pologne. En proclamant le caractère traditionnel de ces liens, plusieurs fois séculaires, ils ont tenu à les affermir pour rendre plus intenses les rapports de nos deux pays dans le champ des lettres et des sciences.

A ce point de vue, la fête commémorative d'aujourd'hui me paraît de bon augure. J'attache, pour ma part, un prix particulier à ces échanges intellectuels. — Les aspirations peuvent être diverses ainsi que les méthodes d'action, mais le but reste toujours le même et pour vous, Français, et pour nous, Polonais ; c'est celui de servir franchement, dans les lettres — l'esprit, dans les sciences — la vérité et le progrès, dans les questions sociales — la justice, enfin, dans la politique — la paix, la paix effective et réelle. Les efforts concertés de nos deux nations, inspirés par cette solidarité qui est à la base de notre collaboration, ont déjà donné, dans le passé, des résultats heureux. Ils comportent aussi, pour l'avenir, une force agissante et créatrice pour le bien de nos deux nations et de l'humanité.

L'idée de ce double service, c'était la pensée directrice de Mickiewicz ; elle s'est accomplie dans l'œuvre de cette vénérable maison, elle s'est incarnée pleinement dans le patrimoine spirituel de la France ; c'est elle qui guide la Pologne sur le chemin qu'elle poursuit ardemment, fidèle aux enseignements de Mickiewicz.

### III. — *A Bayonne, devant le monument aux morts français et polonais.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES,  
MESSIEURS,

En participant de tout cœur au geste symbolique d'union et de fraternité auquel nous sommes conviés aujourd'hui, j'adresse l'expression de ma sincère reconnaissance à la Municipalité de Bayonne et, en premier lieu, à son éminent Maire, M. Lafourcade, pour l'accueil qu'ils ont bien voulu réserver à la touchante initiative de l'Association des « Amis de la Pologne ». Grâce à vous, Messieurs, nous sommes réunis ici, vibrant d'un même enthousiasme patriotique, autour d'une pierre de Pologne qui s'alliera tantôt au granit du Souvenir français. C'est grâce à la noble pensée qu'adopta si cordialement le Conseil Municipal de Bayonne que nous pouvons réunir, en une pieuse commémoration, les gloires impérissables des fils de Bayonne morts pour la Patrie et celles des volontaires polonais qui, au premier appel du clairon, se trouvèrent d'un élan spontané dans

les rangs français pour défendre la liberté de la France et lutter pour celle de la Pologne !

Cette cérémonie du Souvenir est présidée par M. Louis Barthou, Ministre des Affaires Etrangères — c'est assez dire pour faire apparaître son importance. En pleine bataille diplomatique, à peine de retour d'une visite dans un pays ami, M. le Président Louis Barthou a tenu à venir en personne rendre hommage à la mémoire des héroïques enfants de cette terre dont les suffrages l'accompagnent dans l'accomplissement de sa haute mission politique et gouvernementale et aussi à la mémoire des fils d'un pays dont l'amitié et l'alliance sont pour la France des facteurs stables et immuables.

La plaque en pierre polonaise qui sera apposée au Monument des Morts de Bayonne est une pierre de Raclawice — village qui a été témoin d'une victoire en 1794 par laquelle a débuté l'insurrection conduite par Thadée Kosciuszko. L'idée est haute et belle d'apporter une pierre de Pologne pour cimenter les sentiments qui unissent Bayonne à la Patrie de Kosciuszko, de Mickiewicz et de Pilsudski. Bayonne est bien loin de la Pologne, c'est même une des villes de France, géographiquement, les plus éloignées de mon pays, mais, pourtant, le nom de cette cité restera désormais uni à une belle page de l'Histoire de Pologne. Le nom de « Bayonnais » est à jamais acquis à ces volontaires polonais qui, depuis le 5 août 1914, s'enrôlèrent sous le drapeau français. Les dames de Bayonne brodèrent leur premier drapeau et c'est ici qu'ils reçurent leur instruction militaire et c'est d'ici qu'ils partirent pour le front rivaliser avec leurs collègues français de courage et d'abnégation dans la lutte pour la liberté des peuples. Ils s'enrôlèrent sans égard à aucune contingence politique — tout simplement en serveurs d'un noble idéal.

Je ne parlerai pas des prouesses de ce groupe de héros, c'est un de leurs rares survivants qui vous en parlera tout à l'heure. Je veux pourtant citer le nom d'un Français, le premier commandant de la compagnie de volontaires polonais, le lieutenant Max Doumic qui, avec l'héroïque volontaire Szujski, furent les premières glorieuses victimes du devoir, tombées en Champagne. Je me bornerai à dire que ces volontaires polonais, partout où ils ont passé, ont laissé le souvenir de braves. A l'inauguration du monument de La Targette, un des orateurs citait le fait suivant : Le lendemain de la bataille du 9 mai 1915, un officier supérieur faisant l'inspection des survivants de l'attaque demanda : « Où sont les Polonais ? » Tous avaient été tués ou blessés...

# Les faits du mois

UN EXPOSÉ DE M. JOSEPH BECK

*(Discours prononcé par M. Joseph Beck, ministre des Affaires étrangères, le 15 janvier 1936, à la Commission des Affaires étrangères de la Diète.)*

MESSIEURS,

Soumettant à la ratification des Chambres nouvellement élues plusieurs conventions et accords internationaux, je me suis adressé à M. le Président de la Commission des Affaires étrangères en m'offrant de faire un exposé sur l'ensemble de notre politique, sur toutes ces bases ainsi que sur les cadres, dans lesquels les accords proposés à votre ratification constituent des détails et des fragments.

Je tâcherai de passer en revue quelques problèmes qui nous intéressent et d'expliquer les éléments qui servaient de base à nos décisions.

Permettez-moi, Messieurs, de commencer par la question se trouvant aujourd'hui au premier plan des discussions entre les diplomates et entre les organes de la presse dans le monde entier, notamment celle du conflit italo-éthiopien. C'est une affaire qui nous est lointaine, mais qui, par contre, est très caractéristique pour qui veut apprécier les éléments les plus essentiels de la vie internationale d'aujourd'hui. Je tâcherai d'analyser l'un après l'autre tous les facteurs qui jouent dans ce conflit un rôle plus important et d'indiquer celui d'entre eux qui joua pour nous un rôle décisif. Pratiquement, l'Afrique est pour nous une terre éloignée où nous n'avons pas d'intérêts directs.

Avec l'Italie nous entretenons les meilleures relations directes, basées sur d'anciennes traditions et une compréhension actuelle des intérêts réciproques ; presque à la veille du conflit italo-éthiopien, nous poursuivions un échange de vues amical, afin de trouver, au moyen d'une collaboration amicale

de quelques Etats, une amélioration de la situation dans le bassin danubien, qui nous est géographiquement si proche.

Dans l'évolution de ce conflit sur le terrain de Genève, c'est l'attitude du Gouvernement anglais qui joua le rôle prépondérant. Je n'ai pas le droit de considérer la Grande-Bretagne comme partie dans ce conflit, car du moment et aussi longtemps que cette question est traitée dans le cadre des organes réguliers de la Société des Nations, cette qualification ne serait pas exacte. Parlant de la Grande-Bretagne, je tiens à constater que nos relations avec cette puissance se développent de la manière la plus favorable, ce qui se manifestait aussi bien dans nombre d'actions sur le terrain de Genève, que dans l'heureuse évolution des rapports économiques entre nos deux pays. Aussi me semble-t-il tout à fait improbable qu'il pût exister entre les buts essentiels de la politique anglaise en Europe et les intérêts vitaux de notre politique, une contradiction quelconque.

Notre attitude vis-à-vis du conflit actuel est, par conséquent, complètement objective et désintéressée. Néanmoins nous avons pris part aux travaux des organes de la Société des Nations et, conjointement avec d'autres membres de ceux-ci, nous avons décrété certaines mesures extraordinaires, dites sanctions.

Cette décision exige une explication. Je considère que dans chaque question, qui apparaît à l'horizon international, l'essentiel, pour notre Etat, est de définir la vraie mesure dans laquelle nous y sommes intéressés et engagés. La politique « au-dessus de ses moyens », le désir d'intervenir dans des affaires dépassant la sphère de nos intérêts et possibilités, un goût excessif de l'omniprésence politique, je les considère comme peu indiqués. D'autre part, nous devons cependant nous rappeler qu'aussi bien la situation géographique, que le poids de

notre Etat dans la vie internationale, ne nous permettent pas de descendre, par opportunisme, au-dessous du niveau qui nous est assigné par le jeu des forces vives dans la vie internationale.

J'ai vu ce problème se poser devant moi à l'Assemblée d'automne de la Société des Nations, où nous avons collaboré avec d'autres Etats dans l'atmosphère d'un grand souci causé par le conflit qui se dessinait — conflit dépassant, comme je l'ai mentionné, la sphère de nos intérêts directs. C'est à ce titre que cette question éveillait l'intérêt de certains Etats, directement engagés en Afrique; pour d'autres — elle présentait un intérêt spécial en raison de leur attitude négative à l'égard du régime fasciste en Italie; pour tout le monde, enfin, la portée de ce conflit consistait dans son influence sur l'avenir et l'existence même de la Société des Nations.

La première raison — les intérêts politiques en Afrique — ne nous concerne pas directement. Le deuxième argument ne saurait non plus peser sur nos décisions. C'est un signe des temps, que les formes constitutionnelles dans des différents Etats accusent une extrême diversité presque générale dans ce domaine et que nous assistons sur une échelle presque universelle à des changements orientés dans des directions diverses et contradictoires.

Sans chercher plus loin, chacun des six Etats, voisins du nôtre, se gouverne par des systèmes et méthodes différents. Chacun s'est choisi un régime particulier et l'a fondé sur des principes qui lui sont propres. Par conséquent, en voulant régler la politique internationale ainsi que notre attitude à l'égard des différents Etats selon les doctrines constitutionnelles, nous en viendrions, en fin de comptes, dans le monde entier à une sorte de « guerre de religion ». Cependant le monde, fatigué des difficultés avec lesquelles il est aux prises, a besoin, tout au contraire, d'un *modus vivendi* acceptable. Je pense qu'il est beaucoup plus raisonnable de laisser à tous les Etats le soin de régler leur vie interne et qu'il faut chercher la solidarité et l'entente partout où cela est possible sans se laisser diriger dans la politique internationale par la sympathie pour un régime politique quelconque.

Il ne nous reste donc qu'un dernier élément : la Société des Nations.

A plusieurs reprises j'ai déjà eu l'occasion de définir devant le Parlement notre attitude à l'égard de ce problème : je ne veux pas analyser en ce moment, si le Pacte de la Société est bon ou mauvais, ni émettre des suppositions sur la question de savoir s'il sera maintenu ou non, ou bien s'il faudra peut-être le réformer.

J'estime qu'aussi longtemps que ce Pacte est reconnu par un grand nombre d'Etats, il nous lie dans la même mesure que les autres — ni plus ni moins. A l'époque d'une grande fluidité de toutes les manifestations de la vie internationale, notre

Gouvernement ne saurait contribuer à affaiblir cet instrument de collaboration internationale. Cette considération a déterminé la ligne de conduite de la délégation polonaise à Genève, aussi bien dans le Conseil de la Société des Nations, que dans les autres organismes qui en sont issus.

Dans la presse et l'opinion polonaises, on mettait aussi en avant un autre argument pour appuyer notre attitude dans cette question; on faisait valoir notamment l'importance qu'elle présente, en tant que précédent.

Bien que je sois toujours contraire à ce que la Pologne créât dans les relations internationales de mauvais précédents, je dois cependant reconnaître que je tiens pour douteuse la valeur de ce précédent en tant qu'argument du point de vue de nos intérêts.

Même pendant les quelques années au cours desquelles je m'occupe d'une manière active de la politique étrangère, j'ai rencontré tant de précédents contradictoires que j'ai quelque peine à les croire durables.

Il y eut une conférence du Désarmement à laquelle participèrent non seulement les Etats membres de la S.D.N., mais aussi bien d'autres qui n'en font point partie. On chercha donc à établir des principes d'une collaboration universelle, aussi large que possible. Et cependant, il y eut plus tard la déclaration des cinq Etats qui, sans consulter les autres, ont préjugé des buts et, comme il s'est montré par la suite, des résultats de la Conférence. Et ensuite il y eut la résolution du Conseil de la Société des Nations blâmant les conséquences de la déclaration des Cinq. Où est donc le précédent? Il en a été de même dans bien d'autres cas. Nous voilà revenus à la fluidité des choses, aux changements faciles et à la difficulté d'organiser quoi que ce soit de durable, ce qui, hélas, est aussi un des signes caractéristiques de notre temps. Le grand nombre de plans et de projets, de pactes et d'accords, mis en avant et discutés encore récemment, n'en est qu'un des témoignages.

Si j'ai pris soin de le rappeler, c'est parce que je le crois indispensable pour mettre en relief les voies par lesquelles chemine notre propre politique. Car il y a déjà des années que notre politique avait prévu cet état de choses et s'est mise à la recherche de voies simples, claires et peu compliquées.

En parlant des prévisions et des travaux poursuivis depuis des années, j'ai en vue, bien entendu, la période au cours de laquelle les fondements de notre politique étaient posés et ses grandes lignes fixées par le Maréchal Pilsudski. Il est d'ailleurs évident que, d'une manière générale, on ne saurait parler de la politique étrangère de la Pologne en faisant abstraction de la grande figure de son créateur.

Depuis des années, en prévision de la désorgani-



sation que l'on voit actuellement dans les relations internationales, la politique polonaise s'est engagée et a persisté dans la voie de la recherche des éléments constructifs et réels, des solutions pratiques et utiles, pour nous comme pour les autres. C'est précisément pourquoi notre politique était simple. Le règlement des principales questions de voisinage en a été l'expression la plus complète. Entre 1932 et 1934 ce règlement a revêtu la forme d'accords concrets.

Il convient de rappeler ici que dans les Pactes de non-agression entre l'U.R.S.S. et ses voisins occidentaux, la Pologne a joué un rôle décisif en contribuant ainsi à établir pour la première fois le principe des relations pacifiques durables entre l'U.R.S.S. et les Etats d'un régime social et politique différent.

En ce qui concerne notre accord avec l'Allemagne en 1934, l'opinion du monde entier a vu dans cet acte un des événements internationaux les plus importants pour créer de bonnes relations de voisinage dans l'Europe d'après-guerre.

Lors de la conclusion de nos accords avec nos voisins, nous avons apporté un soin spécial à ne pas enfreindre les engagements antérieurs découlant de nos alliances avec la France et la Roumanie ainsi que du Pacte de la Société des Nations.

Nous avons, par conséquent, pris part à la collaboration internationale, partout où notre concours était susceptible d'y contribuer d'une façon effective. Nous avons tâché, d'autre part, de renforcer l'esprit de solidarité et d'amitié entre notre Etat et ceux qui nous sont proches, soit par d'anciennes traditions, soit par une communauté géographique, politique ou économique.

Dans les opinions des hommes d'Etat et des milieux politiques, le problème de l'organisation régionale apparaît dernièrement de plus en plus souvent. C'est pourquoi ce sujet mérite de retenir quelque attention.

Etant donné que l'universalité de la Société des Nations a échoué, ou, plus exactement, n'a pas pu être réalisée, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on retrouve l'idée de l'organisation régionale dans les discussions politiques d'aujourd'hui. Cette idée est peut-être juste. Nous devons toutefois constater nettement, que c'est à nous qu'il appartient de définir ce que nous considérons comme région de nos intérêts et nous n'accepterons aucune conception toute faite à ce sujet. Quiconque désire collaborer avec nous, est tenu de s'entendre avec nous.

Plus d'une fois cette méthode de notre politique, cherchant à simplifier une vie internationale compliquée, ne s'harmonisait pas avec les courants qui se faisaient jour à la même époque dans les relations internationales. Cette circonstance a alimenté souvent et alimente encore diverses campagnes et polémiques.

Aussi, lors d'une visite faite l'été dernier, dans la capitale d'un Etat ami, pouvais-je dire sans aucune réticence : « La politique polonaise est simple, si simple que des imaginations par trop excitées se refusent absolument à y croire ».

Le point de départ de cette politique, de même que son but final ne peut être, bien entendu, que l'intérêt de la Pologne et rien que cet intérêt. Aucune considération d'à-côté, aucune doctrine abstraite ne saurait l'influencer. Cependant, en donnant à notre Raison d'Etat une acception plus large, nous devons apprécier à sa juste valeur la collaboration avec les autres Etats, chaque fois où une telle collaboration devient possible, revêtant une forme claire, dépourvue de toute équivoque, et compatible avec les intérêts et la dignité de notre Nation. Nous n'entendons pas nous soustraire à une collaboration ainsi comprise. Toutefois, dans chaque cas particulier, nous devons connaître exactement le motif et le but des accords ou d'autres actions proposées et nous devons savoir si ces motifs et ces buts ne sont pas contraires à la Raison d'Etat polonaise. Nous avons conclu peu d'accords politiques, mais nous les avons signés pour les respecter, tout en exigeant naturellement de chacun de nos partenaires d'en faire autant.

D'ailleurs l'importance de notre collaboration est de plus en plus appréciée par les autres Etats. Nous en avons eu la preuve pendant la dernière session de l'Assemblée de la S.D.N. où la seule question concernant la Pologne était celle de sa réélection au Conseil de la Société. En parlant de notre réélection, je tiens à souligner qu'elle n'était accompagnée de marchandages politiques d'aucune sorte, et la simplicité même de cet acte m'a autorisé à déclarer que le rôle de notre Etat dans la communauté internationale trouve déjà une compréhension générale. Je voudrais, à ce propos, insister sur un détail important à mon sens : les Etats Scandinaves, faisant pour la première fois exception à la règle, ont donné leur voix en faveur de notre réélection. J'ai cru devoir rappeler ce fait en raison de l'estime dont jouissent aussi bien chez nous qu'ailleurs ces Nations, attachant une telle importance aux principes de leur action et ayant une si haute conception de la morale politique.

Je vous ai présenté, Messieurs, les lignes directrices de notre politique et je me suis attaché à en caractériser la méthode. J'ai souligné notamment l'importance que nous attribuons au problème des relations de voisinage, convaincu que je suis, que l'activité visant à établir de bonnes relations entre pays voisins, constitue le facteur le plus réel des efforts de paix. Bien entendu, nous ne pouvons pas enregistrer partout des résultats uniformes et toujours positifs. Nous avons de nombreux voisins. Je ne reviendrai plus sur nos relations avec les deux grands voisins, l'oriental et l'occidental, ainsi qu'à la Roumanie qui est notre alliée. Quant à la Lettonie,

nous entretenons avec elle des relations d'amitié qui se développent favorablement.

Vient ensuite la Lithuanie, phénomène le plus étrange dans le domaine des rapports de voisinage ; ce pays, notre voisin, ne reconnaît, en ce qui nous concerne, aucune des normes appliquées aux relations de voisinage par les Etats civilisés. Nous pourrions dire qu'on en est au point zéro, si ce n'était le procès achevé récemment des complices du meurtre du Ministre Pieracki, qui a jeté sur cette question une lumière douloureuse. Il résulte des documents figurant au dossier du procès et dont j'ai pris jusqu'ici connaissance, qu'un des anciens membres du Gouvernement lithuanien a pris une part active à l'organisation et au financement de l'action terroriste en Pologne. Je ne manquerai pas de me renseigner exactement sur les détails de cette affaire. S'il s'agissait, en effet, qu'il ne s'agit pas seulement d'un épisode du passé, mais que l'action du Gouvernement lithuanien présente un caractère suivi — dans ce cas nous serions amenés à constater que la Lithuanie constitue un facteur dangereux pour la paix.

Depuis quelque temps, l'opinion publique polonaise s'est émue par les nouvelles qui lui parviennent sur le traitement réservé à la population polonaise dans la République Tchécoslovaque voisine. Un des membres de cette Chambre a déposé dernièrement une interpellation à ce sujet. La question est, en effet, fort pénible et il n'est que naturel que notre opinion ne reste pas indifférente en présence des vexations infligées aux Polonais résidant hors des frontières de l'Etat polonais. Le Gouvernement nous plus ne manquera jamais d'en tenir compte.

Nous avons échangé avec Prague une correspondance diplomatique à ce sujet en nous basant sur les accords en vigueur qui nous autorisent à intervenir dans cette question. Dans la correspondance que je viens de mentionner ainsi que dans les entretiens que j'ai eus, voici quelques années, à Genève, avec le dirigeant d'alors de la politique étrangère du Gouvernement tchèque — j'ai affirmé que l'atmosphère des relations de nos deux pays sera déterminée en premier lieu par l'état de fait, à savoir par le traitement qui sera réservé aux Polonais de Tchécoslovaquie. Des artifices de procédure, des détours diplomatiques n'y pourront rien. Par ailleurs chaque mouvement de bonne volonté de la part du Gouvernement de Prague en ce qui concerne le fond du problème, sera apprécié par nous comme il convient et contribuera d'une façon directe à créer une meilleure atmosphère de voisinage. J'aimerais à considérer la levée de l'état exceptionnel en Silésie de Cieszyn comme un tel événement.

C'est à dessein que j'ai parlé de ces soucis de voisinage à la fin de mon exposé qui avait pour but principal de caractériser les méthodes essentielles d'après lesquelles sont traités par notre Ministère les problèmes internationaux.

Messieurs, j'ai cherché à exposer sommairement

les principes généraux de la politique polonaise. Bien entendu, beaucoup d'autres questions et problèmes trouvent encore place dans ce cadre. Je suis disposé à discuter toutes ces questions avec vous.

Aujourd'hui je tiens surtout à souligner que notre époque nous impose le devoir d'examiner même des questions de moindre importance d'après les principes qui dessinent notre physionomie dans la vie internationale. Notre génération sera responsable devant la Pologne des traits dont elle aura marqué pour longtemps son visage politique.

## LE PROCÈS DES MEURTRIERS

### DU MINISTRE PIERACKI

*Le procès des assassins du ministre Pieracki a apporté de curieuses révélations sur le fonctionnement de l'O. N. U. (organisation nationaliste ukrainienne). Il a apparu que M. Zaunius, lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères de Lithuanie, se trouvait en contact personnel avec les terroristes auxquels les autorités de Kovno fournissaient des subsides et des faux passeports. Le Kurjer Poranny a publié sur cette affaire, en fac similè, une série de documents accusateurs. Précédant cette publication, M. W. Baczkowski, un partisan fervent du rapprochement polono-ukrainien, a donné au même journal un article d'ensemble dont voici la traduction :*

Le grand procès de Varsovie, intenté aux auteurs de l'assassinat du ministre B. Pieracki, nous apporte, à côté de détails déjà connus sur l'O. N. U. (organisation nationaliste ukrainienne), un autre aspect de l'activité souterraine des Ukrainiens en Pologne et notamment sur leur connivence subversive avec les Etats voisins.

Il est vrai que chaque procès contre des terroristes ukrainiens nous fournissait les preuves matérielles de la complicité des « Orgesch » allemands. Il est vrai aussi que les délinquants trouvaient toujours un sûr asile soit en Allemagne soit en Tchécoslovaquie, mais jamais encore, même au cours du procès contre les meurtriers de T. Holowko, l'action terroriste ukrainienne n'a apparu à ce point dénuée d'idéologie et aussi nettement mercenaire.

Le procès actuel a démontré avec une clarté aveuglante que l'O. N. U. qui, à l'époque de la tension polono-allemande, se réclamait du principe d'une sorte de Rapallo entre les nations allemande et ukrainienne n'avait, en réalité, rien de commun avec une pareille conception. Sans programme et sans aspirations, elle est prête à se mettre au service de ceux qui lui apporteront une aide pécuniaire. En fermant les yeux sur l'histoire récente de la connivence russo-allemande basée sur les accords de

Rapallo, nous pouvions encore, avec un peu d'imagination, attribuer à l'activité de l'O. N. U. des mobiles idéologiques. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Rien ne saurait justifier désormais d'aussi généreuses suppositions. En raisonnant objectivement, en cherchant des exemples dans l'histoire des relations polono-ukrainiennes, nous ne pouvons comparer l'action terroriste actuelle qu'à celle des « Haïdamaques », instruments entre les mains des impérialistes de Saint-Pétersbourg et de l'ancienne Moscou, dont le but était de créer le désordre dans l'Est européen.

La soumission de l'O. N. U. aux ordres de Kovno, la connivence du terrorisme ukrainien avec la Lithuanie en vue de susciter en Pologne des mouvements d'anarchie ne laissent plus de doute sur le caractère mercenaire d'une organisation qui ne poursuit, en réalité, aucun but politique.

Mais l'embauchage de l'O. N. U. par Kovno fait apparaître, au surplus, d'une manière on ne peut plus caractéristique, le rôle que la Lithuanie cherche à jouer dans la vie intérieure de la Pologne.

Depuis quelques années déjà, il était clair pour tous ceux qui suivaient méthodiquement le développement du problème ukrainien, qu'une certaine collaboration secrète s'établissait sur le plan des intérêts lithuaniens, blanc-russiens et ukrainiens. De nombreux symptômes indiquaient que le mouvement ukrainien était alimenté par des influences venant du Nord-Est.

C'est à l'O. N. U. que fut confiée la tâche (projet découvert à temps) de créer en Russie Blanche des bandes armées destinées à semer le désordre aux frontières nord-est de la Pologne. Et, comme le révèle l'acte d'accusation du procès, c'est à Kovno que paraissait le journal ukrainien *Surma*, organe consacré à la théorie et à la tactique des complots subversifs. C'est également Kovno qui délivrait des passeports aux membres de l'organisation dirigée par le nommé Konowalec en qualifiant fréquemment les titulaires de « fonctionnaires du ministère de l'Intérieur de Lithuanie ». C'est encore la Lithuanie qui subventionnait l'organisation et rien qu'au cours de l'année 1930 le représentant de Konowalec à Kovno a touché 6.476 dollars en dehors des frais d'impression du journal *Surma* et des dépenses de la section locale.

Mais tout ceci est encore peu de chose comparé au fait que le ministre des Affaires étrangères lui-même, M. Zaunius, a négocié à Genève avec Konowalec en l'assurant que le président du Conseil Tubelis s'intéressait vivement à son activité.

C'est ainsi que les menées des terroristes ukrai-

niens qui, jusqu'à présent, ne dépassaient pas le cadre de la politique intérieure prennent avec ce procès le caractère d'un scandale international. Les responsabilités officielles étrangères apparaissent ici beaucoup plus nettement que dans le procès des Oustachis.

C'est un fait indéniable que la Lithuanie, oublieuse des élémentaires convenances hiérarchiques, a comploté par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères avec le chef d'un groupe terroriste. Il y a là, de la part de la Lithuanie, un acte d'inconscience politique. Comment ne se rend-elle pas compte qu'en n'assignant plus de bornes à son hostilité à l'égard de la Pologne, en portant son action hors des régions frontières de Wilno, contre les forces vives de notre pays, elle pratique en réalité une politique de suicide ? En effet, tout affaiblissement de la Pologne ébranlerait l'indépendance même de la Lithuanie et, en revanche, la disparition de la Lithuanie compliquerait fâcheusement le problème de notre frontière avec l'Allemagne.

*Pour placer les révélations du procès de l'O.N.U. sur leur plan exact, il convient de rappeler que ni M. Zaunius ni ses amis politiques ne se trouvent actuellement au pouvoir. Interviewé par le journal de Riga Sevodnia, M. Zaunius, tout en cherchant à diminuer l'importance de ses entretiens de Genève avec Konowalec, les a néanmoins confirmés. Il a infligé ainsi un démenti à l'agence officielle de Kovno Elta, qui avait déclaré toute l'histoire sans fondement avant de connaître, il est vrai, les documents publiés par le Kurjer Poranny et dont l'authenticité ne paraît pas douteuse. D'après les correspondants des journaux polonais à Kovno, l'attitude de M. Zaunius a produit en Lithuanie l'effet le plus pénible.*

« Il semble — écrit le correspondant du *Kurjer Poranny* — que le procès de Varsovie, qui a produit une très forte impression, ait anéanti une fois pour toutes les plans ambitieux de M. Zaunius, qui cherchait obstinément à s'emparer à nouveau du portefeuille des Affaires étrangères. »

*Après l'interview parue à Riga, le correspondant de l'Express Poranny conclut :*

« L'interview de M. Zaunius a produit ici le pire effet, même au sein de son propre groupe. Les plus hautes personnalités de l'Etat ne cachent pas leur mécontentement. L'ensemble de l'opinion lithuanienne considère le geste malencontreux de M. Zaunius comme un aveu définitif qui doit écarter un tel homme des Conseils de gouvernement. »



## ABONNEMENTS

France : un an .....	40 fr.
Étranger : union postale, un an .....	46 fr.
Autres pays, un an .....	52 fr.

29, Quai Voltaire — PARIS - VII<sup>e</sup>

En dépôt chez :

BERGER-LEVRAULT, 229, Boulevard Saint-Germain, Paris  
LIBRAIRIE POLONAISE, 123, Boulevard Saint-Germain, Paris